



**FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**  
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa  
**(FMFP)**

---

TRAME D'APPEL À PROJETS



**INTERET NATIONAL  
PRIORITAIRE**

Date : juin 2023

**INP**

*Développons ensemble le capital humain à Madagascar !*

## Table des matières

<b>1. Section 1. Lettre d’invitation.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Section 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP).....</b>	<b>6</b>
<b>3. Section 3. Pièces constitutives du dossier de demande de financement.....</b>	<b>6</b>
<b>4. Section 4. Contexte de l’appel à projets.....</b>	<b>7</b>
<b>5. Section 5. Objet de l’appel à projets.....</b>	<b>15</b>
5.1. Objectifs de l’appel à projets.....	16
5.2. Résultats attendus.....	16
<b>6. Section 6. Les critères d’éligibilité du projet.....</b>	<b>16</b>
<b>7. Section 7. Conditions relatives au projet.....</b>	<b>17</b>
<b>8. Section 8. Les priorités de l’appel à projets (domaines d’intérêt stratégique).....</b>	<b>18</b>
8.1. Les secteurs et enjeux intersectoriels prioritaires de l’INP.....	18
8.2. En termes de métiers et compétences ciblés.....	19
8.3. En termes de bénéficiaires :.....	24
8.4. En termes de dispositifs de formation.....	24
8.5. Territoires priorités.....	25
<b>9. Section 9. Description de la réponse attendue.....</b>	<b>25</b>
9.1. La description globale.....	25
9.2. Les éléments à décrire dans le projet.....	26
<b>10. Section 8. Contenu de la proposition de projet.....</b>	<b>26</b>
10.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	26
10.2. Contexte socioéconomique.....	26
10.3. Enjeux.....	26
10.4. Identification des compétences à combler et validation des modules de formation.....	27
10.5. Objectifs stratégiques du projet.....	27
10.6. Objectifs et contenu de la formation.....	27
10.7. Modalités de la formation ou des activités de développement des compétences.....	27
10.8. Modalités de suivi-évaluation de la formation.....	28
10.9. Modalités d’évaluation des effets du projet.....	28
10.10. Indicateurs de résultats.....	28
10.11. Le budget du projet.....	29
<b>11. Section 10. Procédure de l’appel à projets.....</b>	<b>29</b>
11.1. Conditions d’envoi des propositions de projet et date limite de réception.....	29
11.2. Sélection du porteur de projet.....	29
11.3. Les critères de sélection.....	30

11.4.	<i>La sélection</i> .....	30
11.5.	<i>Réponse à la soumission</i> .....	31
11.6.	<i>Contractualisation</i> .....	31
<b>12.</b>	<b>ANNEXE</b> .....	<b>32</b>
	<b>Annexe 1 : Formulaire de demande de financement pour le type National Prioritaire</b> .....	<b>33</b>
	<b>Annexe 2 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au <a href="mailto:projetsdeformation@fmfp.mg">projetsdeformation@fmfp.mg</a>)</b> .....	<b>41</b>
	<b>Annexe 3. Budget avec répartition des bénéficiaires (format Excel disponible sur le site web ou par courriel au <a href="mailto:projetsdeformation@fmfp.mg">projetsdeformation@fmfp.mg</a>)</b> .....	<b>42</b>
	<b>Annexe 4 : Cahier de charges PINP (format word disponible sur le site web ou par courriel au <a href="mailto:projetsdeformation@fmfp.mg">projetsdeformation@fmfp.mg</a>)</b> .....	<b>44</b>
	<b>Annexe 5. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au <a href="mailto:projetsdeformation@fmfp.mg">projetsdeformation@fmfp.mg</a>)</b> .....	<b>52</b>
	<b>Annexe 6. Draft Contrat entre le porteur le prestataire comprenant le suivi de dossier au FMFP (disponible sur le site web ou sur courriel au <a href="mailto:projetsdeformation@fmfp.mg">projetsdeformation@fmfp.mg</a>)</b> .....	<b>55</b>

## 1. Section 1. Lettre d'invitation

---

### FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Association de droit malagasy

Enceinte Materauto, Ankorondrano Antananarivo, Madagascar

\*\*\*\*\*

Antananarivo, le 31 juillet 2023

N/Réf : 1644/FMFP/DG/DFI/31072023

**Objet : Invitation à soumissionner en vue de la mise en œuvre de projets d'Intérêt National Prioritaire à Madagascar**

Madame, Monsieur,

Le FMFP lance chaque année un appel à projets adressé à des groupements ou structures de dimension nationale ayant la capacité de la conception et mise en œuvre de projets d'Intérêt prioritaire ou INP pour le pays.

Le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (ci-après nommé "FMFP" ou le Financier) a reçu un financement de 1 500 000 000 MGA de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée "l'AFD") et de 900 000 000 MGA de l'Union Européenne pour couvrir une partie du financement des projets INP, et prendra en charge pour un montant de 600 000 000 MGA sur les fonds mutualisés représentant 20% de la cotisation des entreprises. Le montant des fonds à allouer s'élève à 3 milliards Ariary à raison de 900 millions ariary pour les secteurs TIC, THR et THA. Les propositions de projet comprenant plusieurs secteurs sont éligibles et seront financés en combinant les fonds additionnels aux fonds mutualisés au prorata des proportions des secteurs couverts par le Fonds. Un seul projet au plus par secteur sera sélectionné à l'issue de l'appel et six (06) projets dans l'ensemble sur les secteurs retenus pour cet appel dont :

- Secteur TIC
- Secteur THR
- Secteur THA
- Secteur Economie bleue
- Secteur industriel/économie verte
- Secteur Artisanat
- Secteur BTP
- Secteur Agriculture/Agroalimentaire
- Secteur transport et logistique
- Secteur Finances

Le FMFP sollicite des propositions en vue de la conception et mise en œuvre de projets à dimension nationale issus des structures citées ci-après. L'objet de l'appel, ainsi que les orientations prioritaires à respecter sont décrits à la section 6 du présent appel à projets.

Le présent **appel à projets est ouvert** aux structures représentatives de chacun des secteurs ciblés et agissant au niveau national suivant les caractéristiques ci-dessous :

- Fédérations nationales d'employeurs issus du secteur concerné ou de niveau intersectoriel,
- Syndicats issus du secteur concerné ou de niveau intersectoriel,
- Groupements d'entreprises, branches professionnelles ou association nationale regroupant des entreprises du secteur concerné ou de niveau intersectoriel
- Entreprise située dans un secteur stratégique pour le développement du pays
- Chambres consulaires (Chambres de commerce et d'Industrie des régions ou fédérations)
- Structures nationales publiques ou privées de formation dans le secteur concerné ou de niveau intersectoriel
- Organismes ou Agences nationales spécialisées

Tout soumissionnaire devra respecter les directives et orientations prioritaires décrits en infra (section 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général du Fonds Malgache de Formation  
Professionnelle**

---

Pierre RAOELINA ANDRIAMBOLOLONA

## 2. Section 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- Sur des projets individuels d'entreprises ;
- Sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels
- Sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- De sa propre initiative et sur la base de besoins communs à toutes les entreprises, identifiés dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP), ou dans le cadre des projets sur initiative du Fonds. Dans ce dernier cas, le FMFP lance des appels à propositions à l'endroit des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets d'intérêt national prioritaire (INP) portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur cible. Il est lancé par le Conseil d'Administration du Fonds qui conduit la stratégie de développement de la formation intersectorielle et de dimension nationale, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment d'un appel à projets annuel.

## 3. Section 3. Pièces constitutives du dossier de demande de financement

<b>Pièces administratives et financières relatives au projet</b>		<b>Pièces d'évaluation (obligatoire)- Oui/Non</b>
1	Lettre datée et signée de demande officielle de financement (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
3	Budget prévisionnel du projet et répartition des bénéficiaires (canevas disponible sur fichier Excel)	Oui

4	Cahier des charges du programme de formation	Oui
5	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
6	Plaquette de présentation du promoteur	Oui
7	Plaquette de présentation des entreprises/organisme, partenaire formel ou organisation représentatif du secteur informel	Oui
8	Liste des bénéficiaires des formations dans le domaine informel ou formel	Non
09	Draft Contrat entre le porteur le prestataire comprenant le suivi de dossier au FMFP	Oui
0	Présentation du prestataire avec les CV des formateurs	Oui
11	Attestations ou lettres d'intention des cofinanceur(s) du projet (si applicable)	Non
12	Copie légalisée des Récépissé / Agrément / NIF&STAT du promoteur	Oui (si sélectionné)
13	Copie du Statut avec les adresses et coordonnées	Oui (si sélectionné)
14	Relevé d'identité bancaire (RIB) du promoteur	Oui (si sélectionné)

#### 4. Section 4. Contexte de l'appel à projets

##### 4.1. Le projet d'Intérêt National Prioritaire

###### *La dimension nationale de l'appel à projets*

Ce type de projet s'impose à Madagascar pour la raison que le pays, dont le niveau d'instruction et de formation de la population active est particulièrement bas, a besoin d'un choc de qualifications et plus particulièrement d'actions de formation dans des domaines et secteurs à forte capacité de développement. Le Fonds promeut annuellement, à partir des ressources mutualisées (20% de la cotisation) et/ou des contributions des PTF, au plus 06 grands projets de formation de dimension nationale à destination des jeunes et/ou des adultes dans des domaines où le déficit de qualifications est particulièrement criant.

###### *Les modalités de priorisation des PINP*

Des consultations et une étude ont été préalablement réalisées et commanditées par les services du Fonds afin de déterminer les priorités sectorielles/intersectorielles de dimension nationale et qui répondent aux préoccupations citées plus haut, les promoteurs possibles suivant une liste restreinte et les pistes de projets INP.

L'étude des pistes de projets de dimension nationale a retenu comme cadre global de mise en œuvre des PINP, les orientations stratégiques du FMFP, l'alignement avec les ODD, le cadrage avec le PMTC<sup>1</sup> tout en tenant compte de la Politique Générale de l'Etat. Les critères de priorisation choisis pour déterminer les projets INP à prendre en compte dans les appels à projet, sont les suivants :

<sup>1</sup> Plan à Moyen Terme du Commerce : qui stipule les actions du secteur privé et le commerce pour les 5 prochaines années

1. L'impact fort du projet qui sera apprécié à travers quatre indicateurs : (i) la dimension nationale par la possibilité de toucher plusieurs régions de Madagascar (ii) l'inclusivité par la considération de chaque catégorie de personne pour bénéficier du projet, (iii) la résilience qui se traduit par la capacité à s'adapter aux perturbations internes ou externes et (iv) la durabilité qui se traduit par le ressenti de l'apport du projet à long terme ;
2. Le projet à travers les trois critères de l'ODD : si le projet touche les trois dimensions nécessaires pour assurer un développement durable effectif ; et les enjeux de l'agenda 2063 ;
3. La place du projet dans la politique nationale, intersectorielle et sectorielle de Madagascar ;
4. L'importance du projet par rapport à la stratégie de FMFP (ou touchant les six axes stratégiques)

Les projets INP doivent concourir à une compétitivité économique au service des entreprises, mais doivent également avoir un rôle d'utilité sociale ou d'effet inclusif (touchant l'informel).

### **4.2. Les enjeux mondiaux et régionaux : Agenda 2063 et ODD 2030**

Les grandes tendances qui marquent l'évolution du monde d'aujourd'hui se retrouvent autour de phénomènes comme le changement climatique, les mutations technologiques ou la croissance démographique et la croissance urbaine en particulier. Cela pose des défis spécifiques pour l'Afrique et Madagascar avec les objectifs de l'Agenda 2063 et ceux, connexes, de développement durable à l'horizon 2030. À l'échelle continentale, dix actions phares ont ainsi été avancées en 2018<sup>2</sup>. Elles soutiennent le développement économique durable, le développement social inclusif et le développement institutionnel. Parmi ces actions phares, celles qui suivent permettent d'ancrer les préoccupations du FMFP. Il s'agit de : resserrer les liens entre les économies rurales et les économies urbaines, encourager la croissance verte, renforcer l'éducation tout en améliorant la qualité de l'instruction et des compétences, et, étendre la couverture des systèmes de protection sociale, y compris pour l'emploi et la santé.

En 2020, plus d'emphase est mise sur la transformation digitale pour stimuler la création d'emplois et l'émergence de nouvelles opportunités afin d'encourager un entrepreneuriat plus productif. L'impact de la transformation digitale sur tous les secteurs prioritaires relève presque de l'évidence. Ce qui suppose un accès facilité du plus grand nombre aux solutions numériques, à la mesure des spécificités locales afin de réduire les inégalités, en particulier entre femmes et hommes, et entre villes et campagnes. Ce qui signifie engager les PME dans un processus qui vise à encourager l'innovation, à protéger les droits intellectuels et à assurer la sécurité numérique. Ce qui implique un développement des compétences liées à la quatrième révolution industrielle en adéquation avec les exigences du marché et avec une attention particulière pour le secteur informel qui ne devrait pas être une fois de plus en décalage par rapport aux avancées du numérique.

Si 2023 marque la fin de la première décennie de l'Agenda 2063, l'évaluation des 7 aspirations<sup>3</sup> énoncées pour 2021 retient le taux de 37% en croissance inclusive et développement durable qui traduit une contre-performance principalement liée à la pandémie. Cette dimension prend la mesure d'une éducation basée sur la science, la technologie et l'innovation ; de l'esprit d'entreprendre et des emplois décents ; d'une agriculture moderne et du développement de l'économie bleue autour de l'Aspiration 1. Un taux de 67% en développement axé sur les populations met surtout en avant le potentiel des femmes et des jeunes dans la lignée de l'Aspiration 6, avec une légère hausse du nombre de sièges au Parlement ou dans les organes de décision régionaux et locaux ; une jouissance encore limitée aux droits de propriété ou droits de garantie sur les terres agricoles ; et, une baisse du chômage des jeunes.

Les recommandations pour la prochaine décennie de l'Agenda 2063<sup>4</sup> restent dans la lignée des cinq grandes priorités « High 5 » financées par la Banque Africaine de Développement et qui sont d'éclairer, de nourrir, d'industrialiser, d'intégrer l'Afrique, et, d'améliorer la qualité de vie des populations. Elles retiennent l'importance d'investir dans les domaines qui permettraient une relance rapide du développement socio-économique tout en renforçant la résilience aux événements climatiques et autres

<sup>2</sup> Dynamiques du développement en Afrique ; Croissance, emploi et inégalités, Union Africaine, éditions OCDE

<sup>3</sup> Deuxième RAPPORT Continental SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 février 2022, UA, AUDA-NEPAD

<sup>4</sup> Deuxième RAPPORT Continental sur la mise en œuvre de l'agenda 2063 février 2022, UA, AUDA-NEPAD Agence de Développement de l'UA

pandémies. Il en serait ainsi du tourisme<sup>5</sup> et de l'industrie manufacturière ; tout comme de l'agriculture, en termes d'amélioration de la productivité et de la production, mais également via l'augmentation des terres agricoles privilégiant les pratiques de gestion durable.

### 4.3. Contexte sectoriel à Madagascar

Le fondement fragile de tout le système éducatif formel Malgache a un impact important au niveau de la faible employabilité des jeunes. Le défi de l'employabilité est relayé par le système de formation professionnelle et informel d'apprentissage qui sont couverts généralement par les appuis du FMFP sur le territoire national. Chaque secteur de l'économie a recours aujourd'hui à ce système pour combler les gaps et répondre à leurs besoins en compétence.

#### *L'économie bleue*

Force est de constater que les termes « économie bleue » et « croissance bleue » ont largement été utilisés, dans les politiques et les stratégies de développement. Le concept de l'économie bleue (EB) intègre, dans une nouvelle approche, l'exploitation économique durable des ressources des océans, des lacs, des fleuves et autres étendues d'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques (CEA, 2016 et UA, 2019). La situation géographique est un critère déterminant pour l'approche d'un pays en matière d'économie bleue. Les petits pays et États insulaires en développement voient dans leur espace maritime et côtier un développement économique indéniable (CEA, 2016 et UA, 2019). Madagascar fait partie des États insulaires de l'Afrique localisés dans l'Océan Indien dont les zones marines et côtières sont largement menacées par l'exploitation déraisonnée des ressources halieutiques<sup>6</sup> et la disparition progressive de la biodiversité, auxquelles il faut ajouter l'impact du changement climatique. La zone économique exclusive (ZEE) de Madagascar s'étend sur 1 140 000 km (INSTAT,2019), ce qui lui confère un atout considérable pour relancer son économie. Par ailleurs, plus de 60 % de sa population, dont 14 % sont des pêcheurs, vivent dans les zones côtières. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture constitue l'un des trois principaux piliers de l'économie nationale (après le secteur minier et le tourisme). En 2018, il représentait 6,6 % du PIB national malgache et 6,6 % des exportations en valeur (INSTAT,2019).

Mais bien d'autres défis majeurs restent à relever pour répondre réellement aux objectifs et principes de l'économie bleue et assurer le développement durable de Madagascar :

- Faible maîtrise des activités techniques
- La connaissance des réglementations et la capacité d'adopter, d'adapter, de mettre en œuvre et d'entretenir les compétences adéquate à chaque secteur. Les nouveaux métiers de l'innovation et des marchés émergents requièrent aussi des compétences de gestion, de conception, de planification et de direction
- La compétence en gestion et exploitation durable des ressources naturelles
- Le manque de transparence des impacts réelles des entreprises sur les ressources naturelles liés à leur activités (mesures, suivi, traçabilités)

#### *Le digital et les enjeux de la cybercriminalité*

Par ailleurs, la création d'emplois à grande échelle doit passer par l'offre de solutions numériques à l'économie non numérique<sup>7</sup>. Pour cela, trois pistes d'action sont avancées afin de: i) réduire les inégalités spatiales en diffusant les innovations numériques au-delà des grandes villes, ii) soutenir le secteur informel dans l'amélioration de la productivité et iii) outiller les PME pour faire face efficacement à la concurrence numérique. Les mesures d'accompagnement qui s'imposent, dès lors, concernent les

---

<sup>5</sup> Madagascar fait partie des 14 pays affectés par l'arrêt des activités touristiques dont la contribution au PIB est supérieure à 10% en 2019, cf. Dynamiques du développement en Afrique 2021 : transformation digitale et qualité de l'emploi, CUA OCDE 2021

<sup>6</sup> Le secteur de la pêche, avec une production de 130 000 tonnes en 2014, contribuait à 7% du PIB. C'est la seule donnée tracée concernant l'économie bleue qui devrait intégrer entre autres la biotechnologie marine.

<sup>7</sup> Commission de l'Union africaine/OCDE (2021), « Synthèse : Priorités politiques pour une digitalisation bénéficiant à tous en Afrique », dans Africa's Development Dynamics 2021 : Digital Transformation for Quality Jobs, Commission de l'Union africaine, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris.

infrastructures et services numériques, la réglementation des données et la cybersécurité (cf. Convention de Malabo). A noter enfin que le bénéfice de la digitalisation pour les travailleurs informels et les indépendants, en particulier, dépend des possibilités d'apprentissage et de développement des compétences offertes tout au long de la vie.

Le développement du numérique aujourd'hui influence tous les autres secteurs économiques publics comme privés, produits comme services et locaux comme internationaux. La vulnérabilité des bases de données qui recèlent des informations économiques importantes ont poussé au développement de l'internet des objets et de l'industrie 4.0. Ce traitement des données massives (big data) donne l'avantage aux pays qui ont développé très tôt leurs outils d'intelligence artificielle, incontournable pour la gestion des données massives.

Chaque pays doit, de ce fait, se munir de sa propre stratégie, de son propre dispositif et de ses propres équipes pour faire face à cette compétition internationale. Madagascar, sous l'impulsion du projet PRODIGY de la Banque Mondiale, se dote de mécanisme dont l'objectif est de coordonner la réponse en cas de cyber-attaque du pays. Il existe pourtant une faiblesse de l'appropriation de la sécurité des systèmes d'informations au niveau du public, les télécommunications, les banques et les grandes entreprises qui sont victimes d'attaques, provoquant des conséquences financières importantes. La cybersécurité nécessite la disponibilité de compétences adaptées, notamment pour les besoins du programme de e-Gouvernance, du développement des BPO et des ESN ainsi que celui du commerce électronique. Les TIC préconisent des voies et dispositifs de formation qualifiante qui s'inspirent des méthodologies de l'apprentissage pour amener les compétences quelquefois en dehors du numérique vers le développement informatique. Généralement ne nécessitant pas de prérequis (exemple de l'école 42) avec des conditions d'accès facilité et des modalités de mise en œuvre flexible (format distanciel, etc.) suivant le style et le rythme d'apprentissage des participants.

### *L'Énergie renouvelable*

Le potentiel des énergies renouvelables est très large à Madagascar, toutes sources confondues : de l'hydro à l'éolienne ou à la biomasse jusqu'au solaire. Il doit toutefois être nuancé selon les configurations géographiques et les saisons qui permettent d'apprécier l'importance des ressources primaires telles que les débits de rivières, l'irradiation solaire, les vitesses du vent, et les disponibilités en biomasse. Les données géoréférencées (couches SIG) sont aussi à considérer incluant les variations saisonnières, journalières, voire, horaires lorsqu'elles sont disponibles.

Dans l'attente d'études plus poussées, une estimation de 7,5 GW est relevée pour l'hydroélectricité. Les vents Alizé des zones côtières et les phénomènes thermiques sur le littoral favorisent l'exploitation de l'énergie éolienne. L'exploitation des déchets agricoles et agro-industriels (palme à huile, canne à sucre, déchets des brasseries, balle de riz, etc.) s'inscrit dans la biomasse non-forestière. La déforestation ayant anéanti le potentiel bois-énergie. Cependant, l'abondance du rayonnement solaire sur tout le territoire demeure un atout indéniable reconnaissant le plus haut potentiel à cette ressource.

La vision du Gouvernement pour le secteur de l'énergie à Madagascar est d'assurer, à court terme, la stabilité de la fourniture d'électricité aux usagers et la disponibilité des énergies de cuisson. Et à moyen terme, elle est de fournir de l'énergie à moindre coût pour soutenir la croissance économique ainsi que le développement durable et inclusif. La Nouvelle Politique de l'Énergie (NPE) 2015-2030 a consacré la volonté de passer à l'énergie hybride avec plus d'emphase sur les énergies renouvelables et ce, afin de capitaliser sur les nouvelles technologies et le potentiel en ressources naturelles de Madagascar. Elle se donne ainsi comme objectif de donner l'accès au plus grand nombre à une énergie moderne et à moindre coût, dans la lignée des principaux Objectifs de Développement Durable (ODD) portés par les Nations Unies et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

Si le taux d'accès à l'électricité à Madagascar est, en effet, relativement faible avec une moyenne nationale de 15 %, la NPE vise à toucher 70 % des ménages en 2030, et à encourager les acteurs économiques du commerce et de l'industrie à une gestion efficace des ressources énergétiques. Ceci revient à réduire les pertes énergétiques dans le transport, la distribution et la consommation d'électricité

sans oublier la production de l'énergie issue de la biomasse, d'une part, et la maîtrise de la consommation des produits pétroliers, d'autre part.

Par ailleurs, le Contrat de Performance pour le secteur énergie retient parmi ses objectifs stratégiques celui de donner l'accès à l'électricité à un prix socialement acceptable à 50 % de la population d'ici fin 2023<sup>8</sup>. La solution jugée la plus adaptée étant la vulgarisation de kits solaires sur les 22 régions du territoire, plus d'un million de kits solaires ont été mis à la disposition des usagers. Cependant, beaucoup reste à faire.

Par définition, la NPE se focalise sur le secteur de l'énergie, mais dans la pratique, elle sert de point d'ancrage du développement économique et social en termes de création de valeur et de bien-être. Tous les secteurs d'activité ont recours à l'énergie à différents niveaux. Il importe donc de conjuguer les schémas directeurs d'alimentation en énergie avec les plans de développement des zones à fort potentiel.

Un cadre institutionnel et réglementaire favorable au développement de l'entrepreneuriat est nécessaire pour, d'une part, attirer les investisseurs privés nationaux et internationaux, et, d'autre part, motiver les usagers allant des ménages jusqu'au niveau de l'administration publique en passant par les acteurs du secteur privé et ce, afin d'œuvrer ensemble pour économiser les ressources à travers une consommation raisonnable et raisonnée de l'énergie. Un renforcement des capacités s'avère, dès lors, primordial afin d'accompagner la croissance du secteur. Dans ce cadre-là, différents aspects sont à considérer, s'agissant des formations professionnelles, des formations universitaires, des échanges régionaux et internationaux, des cursus scolaires adaptés, et des campagnes visant le grand public.

### *L'Economie verte et l'Industrie manufacturière*

Tenant compte de la dynamique en cours, notamment avec la Stratégie Nationale pour la promotion de la RSE à Madagascar et le réveil progressif du secteur privé quant à son rôle sur le Développement Durable de Madagascar, il est temps d'accompagner les différentes parties prenantes dans cette prise de conscience. À Madagascar, le secteur privé se positionne sur la RSE pour garantir une démarche qui répond aux enjeux. Actuellement, des actions, parfois isolées, liées à l'environnement, au développement local et communautaire et aux relations et conditions de travail sont menées, mais sans évaluation des externalités des entreprises. Sur des sujets plus spécifiques tels que l'impact carbone ou l'efficacité énergétique, peu de professionnels existent encore à Madagascar.

Les industries à Madagascar, particulièrement les entreprises franches, sont souvent critiquées et mal perçues par la société civile ou les citoyens, notamment à cause des sujets liés aux salaires et aux impacts environnementaux. Ces entreprises sont particulièrement engagées pour dépasser ces obstacles et entraîner un changement de regard sur la participation du secteur à une croissance verte et durable, en communiquant de manière transparente sur leurs impacts.

Compte tenu des difficultés du secteur industriel, la transition vers une économie verte demeure un défi pour ce secteur. La consommation énergétique du secteur industriel a progressé de 18% entre 2016 et 2017, passant de 607 ktep à 717 ktep (13% de la consommation totale de l'année). Cette augmentation est due à la hausse de la consommation du charbon fossile et à la dépendance à l'énergie thermique.

D'un autre côté, il faut également considérer l'impact environnemental associé au mix énergétique de la JIRAMA qui est à 54% non renouvelable. L'ensemble de ces réflexions amènent à interroger la pérennisation des ressources énergétiques et l'évaluation des émissions carbone. Malheureusement, le secteur industriel fait face à l'absence d'outils utilisables localement et immédiatement pour évaluer les émissions, et il faut noter le coût trop élevé de l'importation d'une expertise venant de l'étranger. Pour répondre à ces besoins, l'axe formation de formateurs en comptabilisation carbone de ce projet apparaît

---

<sup>8</sup> Objectif de niveau 3 au moins d'ici 2030 signifie : une puissance de 200–799 W pour permettre l'utilisation de climatiseur, réfrigérateur, pompe à eau électrique, robot culinaire/mixeur électrique, cuiseur à riz, congélateur, machine à coudre électrique, marmite/bouilloire électrique

comme pertinent. Outre l'enjeu de l'énergie, la gestion des déchets (plastique, emballage, déchets industriels et déchets dangereux) est également un enjeu particulièrement important pour ce secteur.

### *L'Artisanat*

A Madagascar l'Artisanat est d'une part, un secteur productif incontournable sur le plan socio-économique et un secteur pourvoyeur de devises grâce à l'exportation de ses produits artisanaux. Sa contribution à la formation du PIB est de 10%<sup>9</sup>. Il est aussi un atout du tourisme. Il contribue au renforcement d'autres secteurs comme l'Industrie, les services et le BTP.

En termes de chiffres, selon le RGPH-3 (2018), l'institut national de la statistique a identifié que 482.929 personnes de 15 ans et plus font de l'artisanat leur activité principale. L'étude n'intègre pas les individus dont l'artisanat est une activité secondaire ou informelle qui est toutefois estimée à 2.000.000 d'individus. En revanche, dans la réalité, l'artisanat constitue la majorité de leurs principales activités génératrices de revenus. Les artisans rencontrent une multitude d'obstacles et demeurent souvent vulnérables matériellement et ne parviennent à subvenir ni à leurs charges familiales ni à honorer leurs devoirs fiscaux. Les enjeux sont ainsi de renforcer leur résilience, face aux aléas inhérents à leur parcours.

En termes d'emploi, le rapport d'études conjoint du ministère de l'Artisanat et de l'ONUDI durant la période 2020-2021 a déterminé l'existence de 157 métiers dans les 12 filières de l'Artisanat existantes. En 2021 le secteur de l'artisanat a exporté pour environ 20,2 millions d'euros avec un chiffre d'affaires annuel Moyen à l'exportation de 7.400 euros pour les petits exportateurs, 68.000 euros pour l'exportateur moyen et 296.000 euros pour les grands exportateurs.

Malgré le dynamisme du secteur à la participation à l'amélioration de l'économie nationale, l'Artisanat reste un secteur peu connu par les consommateurs locaux. Principalement en raison de la carence de la politique nationale de développement du secteur de l'Artisanat à Madagascar, le manque de professionnalisme des artisans dus à l'insuffisance des démarches techniques notamment : le manque d'institutions supérieures de Métiers spécialisés dans l'Artisanat, l'insuffisance d'infrastructure artisanale et le manque de formation professionnelle adaptée.

### *Le Tourisme, Hôtellerie et Restauration (THR)*

La formation est un des piliers de la relance du tourisme à Madagascar. Le secteur peine à trouver du personnel qualifié en ce moment. En effet, bon nombre de personnel de toutes catégories de l'exécutant au manager ont quitté le secteur durant la pandémie COVID-19 et ont procédé à une reconversion professionnelle. Actuellement, la relance du secteur tourisme se fait progressivement avec de nouvelle demande pour des métiers spécifiques en cause un manque de compétences au niveau des ressources humaines. Et c'est la raison pour laquelle il est urgent de renouveler toute une génération de personnel qualifié par la formation continue.

D'autres enjeux comme la maîtrise de l'hygiène au vu des défis sanitaires mondiaux et la sensibilité de l'objet pour les métiers d'accueil et de service en contact direct avec les clients, sont promus à travers cet appel à projets. La mise en place de l'HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point soit Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise) s'avère être une démarche difficile pour beaucoup d'entreprises de restauration, en particulier du fait de la complexité des documents et des méthodes d'application qui leur sont proposés. Et pourtant les mesures d'hygiène ne sont pas respectées de visu : utilisation de matériel adapté et en parfait état par exemple.

Dans le domaine de l'écotourisme (économie verte), la biodiversité endémique de Madagascar demeure le produit écotouristique phare du pays. Dans ce contexte, les activités de l'écotourisme autour et à l'intérieur des parcs nationaux, berceau de ces joyaux de la nature devraient générer des revenus pour

---

<sup>9</sup> RGPH-3 (2018)

les communautés locales et les inciter à contribuer à la protection de ce capital ressources naturelles de leurs sites et de leurs régions.

Enfin, les opérateurs privés du secteur du Tourisme en partenariat avec l'Etat promeuvent les systèmes de validation des acquis de l'expérience pour maintenir une main d'œuvre qualifiée dans le secteur et permettre de combler les gaps des personnes en poste étant donné que notre système est essentiellement hybride avec une validation des acquis de la formation et de l'expérience. De nombreux travailleurs du secteur ont acquis leur savoir-faire sur le tas à travers une forte expérience professionnelle sans nécessairement avoir passé des formations préalables. Néanmoins, on constate des lacunes qui peuvent être comblées par des formations continues tout en valorisant l'expérience acquise du travailleur. Les certifications sont à la base du système VAE et elles peuvent être un outil de vulgarisation de la qualification grâce à sa capacité d'attractivité au niveau du monde professionnel notamment du point de vue des travailleurs.

### *Le domaine du Bâtiment, des grands travaux et des ressources stratégiques*

Le secteur est l'un des plus énergivores avec l'usage de plusieurs types d'engins et de matériaux qui ont des impacts néfastes sur l'environnement. Jusque-là, on n'a pas encore trouvé des solutions à long terme et vulgarisé de substitutions à ces matériaux qui sont en majorité obsolètes, mais aussi, jusqu'ici, très insuffisants pour le développement du secteur. De plus, le secteur souffre aussi du manque de compétence des acteurs (les informels et même les employés des entreprises formelles) que ce soit en qualifications techniques ou en soft skills. De plus, le secteur ne suit pas forcément l'évolution technologique internationale et il y a peu d'innovation de la conception à la réalisation des infrastructures. Les enjeux du secteur sont de :

- Réduire la consommation d'énergie du secteur et l'empreinte carbone ;
- Offrir des logements décents et à prix abordable à la population à bas revenu ;
- Promouvoir et améliorer la chaîne de valeur du BTP : de la conception (devis/dessin/etc.) jusqu'à la réalisation (construction des infrastructures) ;
- Faire évoluer les emplois du secteur vers l'économie verte.

### *Le Secteur de l'Agriculture ou Agribusiness*

Le secteur de l'agriculture biologique ne cesse d'évoluer mondialement et nationalement. Elle représente 70 000 emplois à Madagascar et le volume d'exportation avoisine les 110 millions de dollars américains. Le principal enjeu actuellement est l'application de la nouvelle réglementation de l'UE à partir de janvier 2024 selon laquelle les producteurs eux-mêmes devront être détenteurs du certificat bio (contrairement à la pratique actuelle où les exportateurs prennent charge de tout : technique et financier). Il faut d'importants efforts pour que les paysans puissent se structurer, s'organiser et prendre en charge la certification. Les producteurs bio devront être capables de s'organiser et de se payer leur propre certificat bio auparavant pris en charge par les exportateurs.

Pour le cas de l'huile essentielle, les offres nationales ne suivent pas les demandes internationales qui atteignent 27,5 milliards de dollars américains en 2022. Ces demandes ne cessent de croître chaque année : 20% de croissance annuelle en Europe, par exemple. Madagascar a un atout potentiel avec la possession de 71 espèces aromatiques (dont 30 sont endémiques). L'enjeu actuellement est de satisfaire les demandes comme les offres ne suivent pas. L'objectif est d'atteindre le chiffre de 1 milliard de dollars américains en 2030. Toutefois, les opérateurs extracteurs ont des problèmes de compétences et ne connaissent pas l'évolution des besoins du marché. Les extracteurs d'huiles essentielles devront :

- Savoir les opportunités de marché pour ne pas se tromper de spéculation ;
- Maîtriser la qualité de leurs produits ;
- Connaître les principes actifs à analyser auprès des laboratoires ;
- Avoir un peu plus d'accès au marché afin d'éliminer les intermédiaires.

### *La transformation Agroalimentaire*

Les exportations agricoles et agroalimentaires sont tirées par les produits phares, pour lesquels Madagascar est le premier exportateur mondial, tels que la vanille, le clou de girofle, les litchis. Les fruits existent abondamment à Madagascar, mais les capacités à les transformer sont limitées, ainsi, les rayons des centres commerciaux et épiceries sont encore dominées par les produits transformés importés (confitures, gelée, compote...). Aussi, le lait est une filière porteuse qui a déjà fait l'objet de plusieurs initiatives, mais qui restent à renforcer.

Le pays veut limiter et substituer l'importation de produits agroalimentaires pour réduire les impacts des problèmes logistiques du commerce international liés au covid et à la guerre de l'Ukraine et pour augmenter la sécurité alimentaire. Les offres de formation devront être régulières et accessibles afin d'augmenter la capacité de production nationale

### *Le secteur de l'industrie Textile*

Les entreprises du THA se rassemblent autour d'un projet novateur qui apporterait une solution définitive au problème de manque de qualification dans des métiers spécialisés du secteur (patronnier, qualité, etc.) et de ce fait détendre le marché du travail fortement détérioré par la surenchère et la difficulté des entreprises à trouver certaines compétences en réponse à leurs besoins. L'objectif est la constitution d'un vivier de compétences et de personnel qualifiés sur des métiers spécialisés du secteur.

Le secteur a défini plusieurs objectifs opérationnels afin de permettre sur la durée la disponibilité des spécialités dans le textile industriel :

- Constituer un vivier de compétences et de qualifications sur des métiers en tension ou en forte demande sur le marché du travail et portant sur des spécialisations et innovations dans l'industrie textile (designer, patronnier, métier à tisser, technicien en lavage, ingénieur textile, teinturier à fil, etc.)
- Promouvoir l'innovation et le transfert de technologie afin d'appuyer le développement du secteur
- Doter le secteur de dispositifs de formation certifiant dédié pour les métiers spécialisés
- Promouvoir la polyvalence et la réadaptation dans les postes
- Faire face à la Mutation du marché mondial

### *Le secteur financier*

L'accès au financement et la culture financière reste un défi majeur pour l'ensemble du secteur à Madagascar (l'accès à un compte en banque dans la population malgache adulte était de 5,7 % en 2014) avec un contexte difficile et une situation de crise qui perdure. Le secteur financier reste cependant dynamique et se montre résilient face à cela en essayant de s'adapter et d'offrir des produits qui répondent aux attentes mais aussi aux contraintes du pays. Avec une forte concentration dans les villes, les institutions financières n'arrivent pas totalement à couvrir territorialement les besoins de l'économie. Il est encore primordial de poursuivre l'appui à l'installation du secteur de la microfinance, qui se développe bien avec un taux de pénétration de 17 % auprès des ménages en milieu rural. Les institutions bancaires et micro financières sont aussi conscientes des enjeux d'intégration et de politique parallèle à l'incitation monétaire en investissant dans l'éducation financière et même en accompagnant les micro entrepreneurs.

### *Le transport*

Au début de l'année 2023, un Salon des transports et de la chaîne logistique s'est tenu dans la capitale et a concerné à la fois les transports aérien, maritime et terrestre, piliers de l'économie nationale. Cet intérêt s'explique à Madagascar par l'importance économique de la dynamique et vitalité de ce secteur

qui est un support commun à l'ensemble de tous les autres secteurs. Les problèmes rencontrés par le transport sont nombreux, en cause les difficultés liées aux conditions climatiques et l'état des routes dans la grande île. Le ravitaillement des grandes villes et des zones rurales dépend fortement du secteur du transport et les ressources humaines employées dans ce domaine sont faiblement renforcé par des formations étant donné une forte informalité et l'instabilité des emplois. Le transport connaît aussi une révolution qualitative dans le métier avec l'utilisation de la technologie au service du métier du transport de manière systématique (ordinateurs, logiciels).

#### 4.4. Les orientations stratégiques du FMFP 2022

Les orientations stratégiques du FMFP définies en 2022 se déclinent en 6 axes suivis des objectifs associés qui sont de :

- **Préserver et valoriser la richesse naturelle unique de l'île.** L'objectif étant d'aiguiller les financements sur des métiers sensibles ou relatifs à la préservation des ressources naturelles, et l'écologisation des pratiques d'entreprise ; puis de développer l'intérêt des promoteurs de projet sur les enjeux et les aspects environnementaux
- **Former pour créer les conditions d'un développement agricole durable.** Il s'agit de concentrer les efforts d'accompagnement et de financement dans les projets de prolongement des chaînes de valeurs agricoles. Ensuite de favoriser le renforcement des filières d'exportation agricole pour un alignement aux normes et exigences internationales. Pour financer des domaines de transformation agroalimentaire pour des grandes structures et de plus petites unités (informel), tout en investissant dans des cultures soucieuses des impacts environnementaux et d'utilisation rationalisée de l'espace, de traitement des produits de rente, de transformation à la base.
- **Former pour investir dans l'économie bleue.** Ceci concerne le financement des projets relatifs aux activités de commercialisation des produits halieutiques. Aussi, des actions de solliciter les entreprises ou associations du secteur informel en ciblant l'écologisation des processus de production en pensant à l'économie bleue dans des secteurs prédéfinis.
- **Former pour faire du THA un vecteur efficace de la politique d'industrialisation de Madagascar.** Il s'agit de financer le développement des formations continues dans des métiers spécialisés du secteur, ainsi que des qualifications liées à l'automatisme industriel et au machinisme industriel. Enfin, soutenir les projets qui transmettent des technologies, dont la digitalisation, liée à l'industrie textile.
- **Former pour faire du secteur numérique un vecteur puissant de la politique d'émergence.** Il s'agit de financer les leviers importants de la numérisation de l'économie ainsi que la diffusion de la culture numérique.
- **Continuer et approfondir les actions de développement des autres secteurs prioritaires (THR, BTP-RS ou autres).** Il s'agit d'anticiper la qualification des acteurs du tourisme aux nouveaux métiers émergents (développement numérique) et de soutenir les secteurs d'activités jugés porteurs d'emploi.

### 5. Section 5. Objet de l'appel à projets

---

Aussi, le FMFP souhaite lancer un appel ouvert, destiné à des entités de dimension nationale et spécialisées dans chacun des secteurs ou des enjeux intersectoriels ci-après cités pour soumettre un projet de formation de type INP avant la **date du 01<sup>er</sup> septembre 2023.**

Le présent appel à projets ouvert vise à confier à une association, organisation professionnelle ou un groupement d'entreprises de dimension nationale la conception et la mise en œuvre d'actions de formation(s) à destination des jeunes et/ou des adultes dans des domaines où le déficit de qualifications est particulièrement criant, et notamment au profit de secteurs d'avenir ou de secteurs en tension.

L'appel s'adresse à des acteurs ayant la capacité d'agir au niveau de l'ensemble du territoire et représentant un ou plusieurs secteurs d'activité donné tel que cité dans la section 8.

### **5.1. Objectifs de l'appel à projets**

Sur la base des aspirations du FMFP, du caractère « d'intérêt national » des projets en question, de l'alignement avec les ODD ; dans le cadre du PMTC qui dictera le secteur privé et le commerce pour les 5 prochaines années ; et tenant compte de la Politique Générale de l'Etat, les critères de priorisation choisis pour déterminer les projets INP à prendre en compte dans les appels à projet, sont les suivants :

Les objectifs de l'appel à projets sont,

- Mettre au service de l'économie les ressources naturelles en rationalisant leur exploitation à travers un savoir-faire maîtrisé et responsable
- Promouvoir les conditions d'un développement agricole durable répondant aux besoins de la consommation locale et des demandes mondiales
- Assurer le développement des industries de transformation et des chaînes de valeur prioritaires
- Soutenir les réformes structurantes de la formation professionnelle

### **5.2. Résultats attendus**

A l'issue de la mise en œuvre des projets, les résultats pour l'ensemble des secteurs touchés sont :

- Au moins 4200 travailleurs du secteur formel et informel de production sont renforcés ;
- Au moins 300 établissements et entreprises sont impactés par le financement et leur performance ainsi que résilience sont renforcées ;
- Au moins 50% des bénéficiaires de formation sont des femmes et 60% ont moins de 35 ans

Le financement de ces projets relève des cotisations mutualisées des entreprises (20% de la cotisation) et d'un fonds additionnel financé par l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne.

Le FMFP, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union européenne, lance un 12<sup>ème</sup> appel à projets et son deuxième sur les projets d'intérêt National Prioritaire financé à hauteur de 3 Milliards d'Ariary. Le financement des projets sélectionnés sera abondé par les Fonds Mutualisés pour 600 Millions d'Ariary, les Fonds Additionnels de l'AFD pour 1 500 Millions d'Ariary et de l'UE pour 900 Millions d'Ariary. Le total des projets à sélectionner sera au nombre de 06 minimum, et le budget total d'un projet ne dépassera pas les 400 000 000 Ariary pour les PINP sur UE et 600 000 000 Ar pour les PINP sur AFD.

## **6. Section 6. Les critères d'éligibilité du projet**

---

Sont éligibles pour le financement des projets d'Intérêt National Prioritaire (INP), les activités de formation ou de développement des compétences,

- Promues par un promoteur tel que décrit dans la lettre d'invitation (section 1) agissant au niveau national, territorial, sectoriel ou intersectoriel
- Concernant une thématique ou un domaine d'intérêt stratégique pour le pays tel que décrit dans les secteurs prioritaires ou l'aspect intersectoriel de l'appel (section 8)
- Concernant des métiers, des domaines d'activité et des publics cibles tel que décrits dans les priorités de l'appel (section 8)
- Comportant les données quantitatives, qualitatives et financières requises
- Développant des actions de formation préparant à des qualifications exigées par le développement économique et l'emploi (effet ou impact escompté) ;

## 7. Section 7. Conditions relatives au projet

### 7.1. Conditions générales

- Un projet d'Intérêt National Prioritaire doit cibler au moins 25% de travailleurs et établissement du secteur formel de l'économie sur financement additionnel AFD & 17% sur financement additionnel UE
- Le projet devra répondre aux priorités nationales spécifiées dans la trame et aux besoins des partenaires associés au projet ;
- Un promoteur ne peut soumettre plus d'un projet durant l'appel
- Un secteur ne sera sélectionnable qu'une fois dans le cadre de l'appel ou il sera associé à d'autres secteurs dans le cadre de projet intersectoriel
- Le nombre et la qualité des bénéficiaires (genre, catégorie professionnelle) peuvent constituer un atout
- La promotion et la mobilité professionnelle verticale des groupes vulnérables et des femmes constitue un atout
- Le promoteur pourra s'associer à des partenaires dans la mise en œuvre du projet tout en veillant à spécifier clairement leur contribution et leur valeur ajoutée ;
- La durée du projet ne dépassera pas les douze mois calendaires
- Les porteurs peuvent prétendre à des frais de gestion et de communication ne dépassant pas 5% du total demandé ;
- Les priorités spécifiées dans la trame sont des lignes directrices que chaque soumissionnaire devra respecter. Le cadrage des besoins suivant les priorités édictées dans l'appel à projets est un critère d'éligibilité pour bénéficier du financement
- Tout soumissionnaire disposant d'un contrat en cours (PIS ou PII) ou en litige (PIS, PII, PIE, PINP et autres) ne peut bénéficier d'un financement pour cet AP
- Le projet cible des Formations Professionnelles Continues, de type Pré-Emploi et équité

### 7.2. Conditions financières

- Le financement des projets sélectionnés comprendra proportionnellement 25% de Fonds Mutualisés et 75% de Fonds Additionnels sur AFD ; et 17% de Fonds Mutualisés et 83% de Fonds Additionnels sur UE
- Les projets sélectionnés traitant exclusivement des secteurs TIC, THA et THR seront financés sur la part des Fonds Additionnels de l'Union Européenne
- Les projets sélectionnés relevant de l'intersectoriel seront financés à la fois sur la part des Fonds Additionnels par l'UE si l'un des secteurs suscités est concerné et par l'AFD pour le reste. Le promoteur proposera une répartition sur la base de la proportion du secteur dans le projet
- Le financement par projet ne dépassera pas les 400 millions Ariary pour les PINP sur UE et 600 millions Ariary pour les PINP sur AFD
- Le budget proposé pourra comprendre (se référer à l'annexe 3.c) :
  - Un Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, et en cas de formation interne axé sur la préparation, la conduite et l'évaluation de la formation ou du dispositif d'acquisition des compétences
  - Un Coût pédagogique direct : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
  - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement et suivant les conditions spécifiées plus bas ;
  - Un coût de gestion et de communication : cette rubrique comprend l'ensemble des frais liés à la préparation, au suivi de la réalisation et aux actions de communication liée au projet. Cela intègre les frais de gestion de 5%.
  - Et une rubrique « Autre » qui fera l'objet d'une note explicative si applicable

- Le ratio coût-bénéficiaire sera calculé,
  - Suivant le type de formation : pour les FPE, les FPC ; et pour le type équité
  - Le nombre de module, le volume horaire (durée) et les types de compétences ciblées : cœur de métier (à partir de 70 000 Ar/h/pers) et pour les métiers de supports ou connexes (à partir de 40 000 Ar/h/pers)
  - Le niveau des intervenants (expert senior/junior, professionnel confirmé) et leur statut (international, national)
  - Les ressources matérielles et pédagogiques mobilisées : on peut distinguer du ratio total cette partie s'il est trop important ou si les compétences ciblées relèvent du cœur de métier sectoriel (priorité)
  - Si le montant dépasse le ratio préconisé, le promoteur se doit d'apporter les justifications nécessaires (le dépassement est généralement valable pour les compétences techniques ou liés au cœur de métier) ;
- Les promoteurs proposant un cofinancement conséquent (au moins 20%) bénéficieront d'une bonification maximum de 10 points par rapport à la note globale. L'importance de la contribution (numéraire) sera proportionnelle à la note attribuée et le cofinancement peut être amené par un partenaire mobilisé par le promoteur lui-même

## 8. Section 8. Les priorités de l'appel à projets (domaines d'intérêt stratégique)

---

### 8.1. Les secteurs et enjeux intersectoriels prioritaires de l'INP

Les secteurs/intersecteurs concernés par la dimension nationale sur la base des critères sectoriels ou intersectoriels ont une portée socioéconomique importante. Le Projet INP doit être bénéfique pour toutes les parties prenantes et les cibles en termes d'implication, de synergie et de développement et d'emploi. Il s'inscrit dans les priorités de développement du pays et dans un axe d'intervention (sectoriel ou intersectoriel) ayant un potentiel de croissance appréciable qui peut provoquer un effet multiplicateur dans l'ensemble de l'économie. Les projets INP doivent concourir aussi vers une compétitivité économique au bénéfice des entreprises, mais doivent également avoir un rôle d'utilité sociale ou d'effet inclusif (touchant l'informel).

Les secteurs ci-après sont cités par ordre de priorité pour cet appel à projets :

Pour les secteurs prioritaires financés sur les fonds de l'UE et les FM :

- Secteur TIC avec la constitution d'un vivier de compétences (de niveau technicien, ingénieur) afin de pallier à l'insuffisance des ressources tant en quantité qu'en qualité.
- Secteur THR avec la mise en place de la HACCP, le renforcement du personnel d'exécution, l'orientation vers les services haut de gamme et les enjeux environnementaux
- Secteur THA avec la constitution de vivier de compétences sur des métiers spécialisés et la mise aux normes des dispositifs de formation continue dans le secteur

Pour les secteurs prioritaires financés sur les fonds de l'AFD et les FM :

- Secteur Economie bleue avec un focus sur la dimension protection des ressources dans les enjeux et le projet
- Secteur industriel/économie verte orientée sur la consommation énergétique du secteur industriel avec une priorisation des régions d'Analamanga, Atsinanana et de Vakinankaratra
- Secteur Artisanat avec une structuration de l'artisanat en général et le renforcement des 168 Métiers
- Secteur BTP avec la promotion des matériaux à faible impact carbone et l'amélioration de la chaîne de valeur du BTP : de la conception (devis/dessin/etc.) jusqu'à la réalisation (construction des infrastructures) ;

- Secteur Agriculture/Agroalimentaire avec l'agriculture biologique, culture de rente orientée vers le marché international et tout ce qui est exploitation agricole combinée avec la transformation agroalimentaire
- Secteur transport et logistique
- Secteur Finances avec comme visée la diffusion de la culture monétaire et l'accès aux financements pour les entreprises et les micro opérateurs

### **8.2. En termes de métiers et compétences ciblés**

Dans les secteurs touchés,

- L'appel amènera à cibler les cœurs de métiers sectoriel et intersectoriel notamment dans la production comprenant,
  - Les compétences techniques et professionnelles permettant d'exercer les métiers ;
  - Les compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'intégration ou l'application d'une technologie soutenant la productivité
  - Les compétences techniques et professionnelles véhiculant l'innovation et les transitions digitales et écologiques.
- L'appel devra permettre de financer un transfert ou le développement d'une technologie accessible pour les secteurs concernés.
- Enfin, l'appel permettra de constituer des besoins pour les métiers d'avenir dans les secteurs et inter secteurs touchés

#### **8.2.1. Au niveau intersectoriel**

- L'appel ciblera les métiers support avec les compétences permettant d'améliorer la productivité et l'efficacité interne/externe
- Les métiers traditionnels et de base notamment dans le domaine de l'artisanat.

Pour les activités liées à l'informel, les métiers et compétences nécessaires permettant de développer les activités entrepreneuriales surtout celles en lien avec le secteur formel (partenariat formel-informel).

#### **8.2.2. Au niveau de chaque secteur ciblé,**

##### **➤ Secteur Economie bleue**

##### ***Métier/emploi***

Métiers spécifiques des entreprises membres du GEFP/SIM (Responsable environnement, Responsable production, Ingénieur et technicien industriel, Directeur de site, Direction de la communication, Chargé de projet, Responsable RSE, Responsable QHSE)

##### ***Domaines de compétences techniques***

- Bilan carbone (Norme et réglementation, méthodologie, outil et communication)
- Ecoconception (Norme, méthodologie)
- Achats responsables (Méthodologie et outil)

##### ***Domaines de compétences transversales***

- Gestion d'équipe
- Communication
- Gestion de dynamique de groupe/associatif/assertivité
- Gestion de conflits
- Compétences en leadership, membership

##### **➤ Secteur industriel/économie verte**

##### ***Métier/emploi***

- Electriciens du privé sur le dimensionnement, l'installation, la maintenance et la réparation des systèmes solaires non connectés à la JIRAMA
- Formateurs pour les électriciens

***Domaines de compétences techniques***

- Développement d'un écosystème énergétique pour la production
- La consommation et la gestion efficace de l'énergie
- L'installation et la maintenance de kits solaires dans la perspective d'une électrification de masse

***Domaines de compétences transversales***

- Gestion d'équipe
- Communication
- Gestion de dynamique de groupe/associatif/assertivité
- Gestion de conflits
- Compétences en leadership, membership

➤ **Secteur Artisanat**

***Métier/emploi***

Artisans, jeunes, femmes

***Domaines de compétences techniques***

- Force de vente (en ligne et physique),
- Animation de site et de réseaux sociaux,
- Gestion de stands,
- Géographie et en culture des pays cibles.
- Beaux-arts (dessin, expression corporelle, arts graphiques, imagerie, musique, cinéma, design,)

***Domaines de compétences transversales***

- Communication
- Gestion de dynamique de groupe/associatif/assertivité
- Gestion de conflits
- Compétences en leadership, membership

➤ **Secteur Agriculture/Agroalimentaire**

***Métier/emploi***

- Les paysans issus de groupement essentiellement
- Les salariés des entreprises exportatrices
- Les métiers dans les complexes agricoles ou agro/agri industriels

***Domaines de compétences techniques***

- La commercialisation
- Les techniques en agri bio et la structuration des producteurs
- La nouvelle réglementation européenne de l'UE - traçabilité - certification bio (avec accompagnement à la certification)

- Optimisation de process
- Qualité : les principes actifs et les analyses requises par les clients sur les produits à vendre
- Culture et pratique agricole sur les produits vivriers dédiés à la transformation
- Préparation et conditionnement de la vanille
- Transformation des produits agroalimentaires (fruits, légumes, lait, manioc)
- Conditionnement et conservation des produits agro-alimentaires

***Domaines de compétences transversales***

- Communication
- Gestion de dynamique de groupe/associatif/assertivité
- Gestion de conflits
- Compétences en leadership, membership

➤ **Secteur BTP**

***Métier/emploi***

MPME (autoentrepreneur), membres SEBTP et opérateurs œuvrant dans l'informel

***Domaines de compétences techniques***

- Production des BTC
- Construction des équipements de production des BTC
- Conception par rapport aux infrastructures à base de matériaux écologiques (BTC, bambou en armature, tuiles en ciment en couverture, pavé en béton, etc.)
- Techniques entrepreneuriales
- Commercialisation

***Domaines de compétences transversales***

- Communication
- Gestion de dynamique de groupe/associatif/assertivité
- Gestion de conflits
- Compétences en leadership, membership

➤ **Secteur THA**

***Métier/emploi***

- Mainteneur industriel,
- Designer,
- Patronnier gradeur,
- Spécialiste de la chimie textile,
- Merchandiser,
- Métier à tisser,
- Graphiste textile,
- Technicien en lavage,
- Ingénieur textile
- Teinturier à fil

➤ **Secteur transport et logistique**

Dans le transport, les métiers et compétences ciblées répondent aux défis de l'accès à la mobilité des populations notamment rurales et éloignées des infrastructures et centres urbains, la gestion des usagers incluant les comportements et réglementation, la Sécurité notamment le respect des règles de circulation et l'entretien des matériels roulants pour la conformité sécuritaire.

➤ **Secteur Finances**

*Métier/emploi*

- Femmes et jeunes micro entrepreneur
- Les agents et technicien oeuvrant dans la mobilisation/animation communautaire sur les finances
- Les agents œuvrant dans les systèmes de crédit et de financement des activités de micro entrepreneuriat
- Les métiers spécialisés de la finance (analyste, gestionnaire, risque, etc.)
- Les métiers de la conformité et de la gouvernance financière
- Les métiers du contrôle financier
- Les métiers commerciaux de la finance (conseiller, agent d'accueil et d'orientation, gestionnaire de client, etc.)
- Les métiers d'accompagnateur en éducation financière

*Domaines de compétences techniques*

- Les compétences sur la finance inclusive (accès à des services financiers de base)
- Alphabétisation fonctionnelle
- Les compétences sur le mobile banking
- L'éducation financière
- L'accompagnement en entrepreneuriat
- La gestion des risques
- L'analyse financière
- Les techniques entrepreneuriales
- Et autres compétences permettant la diffusion de la culture monétaire et l'accès aux financements pour les entreprises et les micro opérateurs

*Domaines de compétences transversales*

- Compétences en gestion de projet
- Communication
- Gestion de dynamique de groupe/associatif/assertivité
- Gestion de conflits
- Compétences en leadership, membership
- Compétences interculturelles

➤ **Secteur TIC**

*Métier/emploi*

- Usager du numérique (tout poste utilisant l'informatique)
- Métiers spécialisés du numérique

*Domaines de compétences techniques*

- Formation en sécurité des systèmes d'information (ISO27000, etc.) ;
- Sensibilisation des usagers sur les risques liés à l'usage des réseaux ;

- Formation de formateurs en sécurité du numérique (infrastructure, social, santé, environnement).
- Aspect juridique sur la protection de données personnelles
- Pratique quotidienne pour usager sur la protection des données personnelles

***Domaines de compétences transversales***

- Techniques de supervision
- Compétences en gestion de projet /méthode AGILE, etc.
- Communication
- Compétences en leadership, membership
- Compétences interculturelles

➤ **Secteur THR**

***Métier/emploi***

- Les professionnels qualifiés ayant une certification adéquate dans leur domaine spécifique au sein des entreprises
- Les professionnels qualifiés sans certification dans leur domaine spécifique au sein des entreprises
- Les professionnels ayant obtenu une validation partielle à l'issue des évaluations de la VAE
- Tout acteur intervenant directement dans la production alimentaire (cuisiniers, responsables de production, serveurs, transporteurs...);
- Tout public souhaitant apprendre les Bonnes Pratiques d'Hygiène des locaux
- Personnel d'entreprises (techniciens de surface, agents polyvalents, chefs d'équipe...)
- Gestionnaires des écolodges et front office de MNP d'une part et communautés locales
- Guides et porteurs aux alentours des aires protégées

***Domaines de compétences techniques***

- Développement d'un dispositif d'ingénierie de la VAE commun aux entreprises
- Hygiène des locaux
- Introduction aux Bonnes Pratiques d'Hygiène
- Hygiène alimentaire et application de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point : étude des risques et maîtrise des points critiques concernant les denrées alimentaires)
- Initiation à la qualité/approfondissement
- Langues anglaise et française
- Bases de l'accueil
- Secourisme
- Techniques de sauvetage (survie de base, geste de premier secours, appréciation de la météo, etc.)
- Gestion des relations avec la communauté et gestion des conflits avec le client
- Concept de l'écotourisme durable ;
- Principes et règles liés au code éthique des visiteurs dans les aires protégées
- Informatique bureautique
- Applications informatiques pour l'hospitalité

***Domaines de compétences transversales***

- Gestion de conflit
- Techniques de supervision

- Communication
- Compétences en leadership, membership
- Compétences interculturelles

Proportion finançable dans les compétences

- Les compétences techniques relatives au cœur de métier ou des métiers supports dans le cas des projets multisectoriels, doivent représenter au moins 80% des besoins exprimés
- Le reste des compétences ciblées peuvent concerner les compétences transversales

### **8.3. En termes de bénéficiaires :**

Les types d'emplois et catégories ciblés dans le cadre de l'appel à projets :

- Des salariés en poste notamment le personnel d'exécution, les agents de production qui connaissent des difficultés à satisfaire les attentes des employeurs
- Des travailleurs et micro opérateurs qui connaissent un déficit de qualification dans l'exercice de leurs activités
- Des Artisans et maîtres artisans/d'apprentissage exerçant de manière indépendante les métiers
- Des apprentis et jeunes en demande de qualification et d'insertion professionnelle
- Des travailleurs indépendant ou salariés temporaires en lien avec des entreprises formelles
- Des pré-employés pour des secteurs en forte demande de qualification (THR, THA, TIC, etc.)
- Des postes de Responsables et de dirigeant pour les thématiques nécessitant la conduite de changement dans le comportement et la manière de travailler
  
- Avec une forte proportion de femmes et de jeunes dans chacun des secteurs ciblés :
  - Au moins 50 % de femmes
  - Au moins 60% de jeunes de moins de 35 ans

### **8.4. En termes de dispositifs de formation**

Les types de prestations de formation à privilégier pour permettre aux bénéficiaires identifiés d'acquérir les compétences et qualifications visées sont :

- Les formations à dominante pratique (sur plateau d'application)
- Les formations en situation de travail
- Les formations déployant des approches et méthodes adaptées selon le domaine d'apprentissage visé (cognitif, affectif et psychomoteur)
- La formation par alternance sous statut professionnel (50% au moins en entreprise - et le reste en centre résidentiel de formation) ;
- L'accompagnement coaching post formation en milieu de travail permettant de mieux appliquer les compétences acquises en situation réelle de travail ;
- Les formations à distance (e-learning), quand le sujet et les modalités de la formation s'y prêtent, tout en s'assurant que les exercices pratiques sont remplacés par des simulations qui permettent de garantir le transfert de compétence ;
- L'appel privilégie les parcours de formation ayant fait l'objet d'une ingénierie poussée et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validés par les professionnels ;
- Assistance technico-pédagogique en milieu de travail (séjour d'encadrement de 2 mois maximum) avec un processus pédagogique (mobilisant les qualités de mentoring et de coaching) et une finalité d'acquisition en compétence ;
- Programme de mentoring et d'immersion professionnelle (mentor accompagnateur) avec un processus pédagogique et une finalité d'acquisition de compétence
- Programme d'apprentissage en entreprise ou en atelier de travail
- La promotion de la VAE et des parcours de formation certifiante essentiellement axés sur les personnels d'exécution (et donc des métiers de base).

Les formats des formations suscitées peuvent être combinés entre eux et les innovations en matière de dispositifs de développement des compétences sont encouragées.

Cet appel à projets privilégiera les profils de formateurs, prestataires et dispositifs répondant aux caractéristiques suivantes :

- Le prestataire devra disposer d'une expertise sur l'approche par compétences
- Le prestataire devra disposer de référencements professionnels dans le même domaine que celui prétendu (expérience formation)
- Le prestataire devra mobiliser des formateurs/coachs/accompagnateurs disposant d'une expérience métier et/ou d'une formation dans le domaine,
  - Formateurs ayant au moins 05 ans de métier et justifiant de qualifications en adéquation avec la formation proposée
  - En termes de compétences de formation, le formateur devrait avoir au moins 02 ans d'expérience en tant que formateur dans le domaine ou être certifié en tant que formateur

De manière générale, la formation ou le programme de développement des compétences proposé doit/peut comprendre,

- Un programme et une méthodologie de formation répondant aux objectifs et aux profils des cibles
- Les Compléments de formation dans les processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Des dispositifs permettant le partage d'expériences ou de technologie entre les associés, ou qui facilite la transférabilité du programme sont encouragés
- Les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation doivent être clairement expliqués ; et la description des dispositifs de reconnaissance/validation/certification des qualifications acquises est un atout dans l'appréciation du dossier

### ***8.5. Territoires priorisés***

Pour l'ensemble des secteurs concernés, tout le territoire du pays notamment des localités où la dynamique sectorielle et intersectorielle est la plus animée.

## **9. Section 9. Description de la réponse attendue**

---

### ***9.1. La description globale***

- Le projet pourra être porté par une fédération, une organisation ou un groupement agissant au niveau national, territorial et être issu du secteur concerné ou de l'intersectoriel ;
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans des entreprises des secteurs évoqués les personnes en situation de pré-emploi, pouvant faire l'objet d'une embauche au niveau de ces entreprises, mais aussi des travailleurs du secteur informel ;
- Le budget du projet ne devra pas dépasser l'enveloppe dédiée par secteur (entre 400 000 000 et 600 000 000 MGA) qui est composée de fonds mutualisés et des fonds additionnels décrit plus haut dans la rubrique « conditions financières ».
- Le projet devra répondre aux orientations décrites dans la section 8

### **9.2. Les éléments à décrire dans le projet**

- L'identification des entreprises ciblées par le projet (à travers par exemple les résultats d'un appel à manifestation d'intérêt ou une liste confirmée par l'entité porteuse du projet)
- Les objectifs du projet définis de manière concertée avec les structures cibles ;
- La réalisation d'une ingénierie du développement des compétences à travers l'identification des métiers à cibler, et les besoins en compétences relatifs ;
- La conceptualisation des programmes de formation en réponse aux besoins ;
- Les méthodes d'expérimentation et ajustement si nécessaire des programmes ;
- L'organisation logistique et matérielle des formations ;
- La réalisation et le suivi des formations ;
- L'évaluation des acquis des formations (à chaud) ;
- L'évaluation des progressions en compétences dans les milieux de travail (à froid).

## **10. Section 8. Contenu de la proposition de projet**

---

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMFP en Annexe 1, 3 et 4 dont les modalités de remplissage sont décrites ci-après.

Il est prévu qu'à l'issue de l'évaluation, les promoteurs sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement supplémentaire afin d'affiner leur projet avant leur exécution.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

### **10.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet**

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le ou les secteur(s) d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

### **10.2. Contexte socioéconomique**

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence aux besoins de ses cibles mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux nationaux prioritaires pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans la présentation du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises ciblées par le projet compte tenu des enjeux nationaux.

Il est encouragé ici de définir avec le plus de précision possible le contexte du projet en lien bien évidemment avec la situation nationale tout en apportant les illustrations nécessaires pour étayer cela.

### **10.3. Enjeux**

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence aux besoins

des entreprises ciblées mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux nationaux), et :

- Proposera un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans les secteurs/domaine ciblés ;
- Apportera une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ces secteurs ;
- Réduira les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroîtra la capacité des travailleurs et employés des entreprises du secteur ciblé ;
- Développera une action de formation préparant/répondant à des qualifications exigées par le développement économique et l'emploi ;
- Permettra à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Les directives et explications du cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement aideront le porteur à remplir le formulaire et ses annexes.

#### **10.4. Identification des compétences à combler et validation des modules de formation**

Le porteur doit décrire le processus d'ingénierie des compétences et expliquer les étapes et éléments essentiels à l'identification des gaps de compétences. Il s'ensuivra une phase d'élaboration des programmes de formation en réponse à ces manques de compétences.

Dans cette partie, les cibles des formations seront précisées avec les entités qui les emploient.

#### **10.5. Objectifs stratégiques du projet**

Le promoteur veillera à développer les démarches stratégiques du projet pour illustrer sa contribution aux objectifs de l'appel à projets dont,

- L'impact fort du projet qui sera apprécié à travers quatre indicateurs : (i) la dimension nationale par la possibilité de toucher plusieurs régions de Madagascar (ii) l'inclusivité par la considération de chaque catégorie de personne pour bénéficier du projet, (iii) la résilience qui se traduit par la capacité à s'adapter aux perturbations internes ou externes et (iv) la durabilité qui se traduit par le ressenti de l'apport du projet à long terme ;
- La contribution aux trois critères de l'ODD : si le projet touche les trois dimensions nécessaires pour assurer un développement durable effectif ;
- La contribution du projet dans la politique nationale et sectorielle de Madagascar ;
- L'importance du projet par rapport à la stratégie de FMFP.

#### **10.6. Objectifs et contenu de la formation**

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui doivent être en lien avec les priorités nationales (point 8.3) et des secteurs concernés en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur ;
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés :
  - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
  - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
  - Les femmes concernées.

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins nationaux décrit plus bas avec des pistes et propositions de contenus.

#### **10.7. Modalités de la formation ou des activités de développement des compétences**

Il s'agit de l'ensemble de toutes les actions de développement des compétences initiées par le promoteur

et ses partenaires.

Les modalités de mise en œuvre du projet de formation seront incluses dans le cahier des charges et présentées avec les éléments ci-après :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
  - Les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation<sup>10</sup>, les méthodologies appliquées dans les formations ;
  - En cas de formation à distance : préciser les modalités de réalisation des formations, avec les moyens et équipements utilisés, le programme et modalités d'organisation de la formation<sup>11</sup> ainsi que les méthodologies appliquées dans les formations ;
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.
- Les ressources humaines mobilisées
  - En cas de formation en situation de travail ou interne : les ressources internes mobilisées en précisant les qualifications/expériences des formateurs ;
  - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise (qualification/expérience des formateurs) ;
  - En cas de formation en alternance : moyens humains déployés avec les qualification/expérience des formateurs ;
  - En cas de formation à distance : description des tuteurs ou encadreurs mobilisés avec leur profil (qualification/expérience des formateurs) ;

#### **10.8. Modalités de suivi-évaluation de la formation**

Il s'agit de décrire les procédés de suivi de la mise en œuvre des formations en précisant les acteurs et moyens déployés pour ce faire, les objectifs visés et les méthodologies appliquées pour apprécier l'atteinte des indicateurs à tous les niveaux. Les modalités de suivi et d'évaluation<sup>12</sup> comprendront :

- Une description du suivi des formations avec les moyens déployés
- Une description de l'évaluation des acquis des formations (à chaud)
- Une évaluation des progressions en compétences dans les milieux de travail (à froid)

#### **10.9. Modalités d'évaluation des effets du projet**

Il s'agit de décrire comment le projet obtiendra les effets escomptés après l'exécution de toutes les activités liées au projet notamment en termes de développement socioéconomique, d'emploi, d'intégration aux marchés, de structuration du secteur/filière ou tout autre effet.

#### **10.10. Indicateurs de résultats**

- Au niveau des bénéficiaires, les indicateurs porteront sur les compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi
- Au niveau des entreprises, les indicateurs porteront sur les effets de la formation sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur, les indicateurs porteront sur les effets de la formation en termes de développement économique, de diffusion et de transfert de la formation ;
- Au niveau national, les indicateurs porteront sur les effets de la formation en termes de changements et effets escomptés dû au développement du secteur concerné ou à la résilience face à la crise sanitaire

---

<sup>10</sup> Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

<sup>11</sup> Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

<sup>12</sup> Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

### 10.11. Le budget du projet

Les modalités de montage de la proposition de budget sont encadrées dans la section 9 et le canevas y afférent se trouve en annexe 3.

## 11. Section 10. Procédure de l'appel à projets

### 11.1. Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard **le 01<sup>er</sup> septembre 2023**.

Les dossiers physiques et électroniques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) doivent être envoyés ou déposés avec la mention en objet « **soumission définitive INP** » à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),  
Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano,  
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement. Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

### 11.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

#### Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
01/08/2023	Lancement de l'appel à projets ouvert : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets, type INP sur le site du Fonds
01/09/2023	Date limite de réception des propositions
04/09/2023	Analyse de recevabilité
11/09/2023	Instruction des réponses recevables
18/09/2023	Tenue des Comités de sélection (CS) ou du Conseil d'administration chargé d'allouer les fonds
20/09/2023	Processus de demande d'avis de non objection
05/10/2023	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
05/10/2023	Accompagnement systématique des projets sélectionnés
01/11/2023	<b>Démarrage du projet</b>
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

### 11.3. Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Note (100 points)
Critères d'éligibilité (ciblage des priorités de l'appel à projets ; mise en œuvre au niveau national, territorial ou sectoriel ; données quantitatives, qualitatives et financières requises par le formulaire de réponse, etc.)	Oui/non
Critères liés aux objectifs stratégiques du projet : réponse aux priorités de l'appel à projets et interrogation sur l'impact fort du projet qui sera apprécié à travers quatre indicateurs : (i) la dimension nationale par la possibilité de toucher plusieurs régions de Madagascar (ii) l'inclusivité par la considération de chaque catégorie de personne pour bénéficier du projet, (iii) la résilience qui se traduit par la capacité à s'adapter aux perturbations internes ou externes et (iv) la durabilité qui se traduit par le ressenti de l'apport du projet à long terme ; Le projet à travers les trois critères de l'ODD : si le projet touche les trois dimensions nécessaires pour assurer un développement durable effectif ; et les enjeux de l'agenda 2063 ; La place du projet dans la politique nationale, intersectorielle et sectorielle de Madagascar ; L'importance du projet par rapport à la stratégie de FMFP (ou touchant les six axes stratégiques)	30
Critères liés à la dynamique partenariale (contribution directe de partenaire, impact intersectoriel, nombre d'établissement touché ou associé)	10
Critères liés à la dimension sociale (caractéristiques des cibles ; % de femmes ; % de jeunes ; capacité du projet à sécuriser les emplois ; accès des jeunes à l'emploi ; ciblage sur des adultes et jeunes en situation précaire)	10
Critères liés à la dimension socio-économique au niveau national	10
Qualité des activités de développement des compétences ou de la prestation de formation (locaux appropriés ; formateurs / tuteurs ayant une expérience avérée de la formation, au plan pédagogique et technique ; cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite ; contenus et dispositifs de formation proposés en adéquation avec les résultats visés et adaptés aux publics ; modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation clairement définies)	20
Critères liés à la faisabilité budgétaire (coûts conformes aux références de coûts de formation pratiqués par le secteur ; coûts détaillés par rubrique et activité ; coûts par bénéficiaire proportionnels au type de public visé (cadre, technicien, ouvrier qualifié...) et aux coûts de référence du secteur ; cofinancement des entreprises ; coûts relatifs à l'accommodation inférieur à un tiers du budget).	20

**Point Important** : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les domaines stratégiques de l'appel à projets. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet. En cas d'égalité des points, l'ordre de priorité des secteurs joue dans la sélection du projet.

### 11.4. La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Conseil d'Administration (CA) ou le Comité de Sélection (CS).

### **11.5. Réponse à la soumission**

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Conseil d'Administration un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

### **11.6. Contractualisation**

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 2 de la trame) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : [projetsdeformation@fmfp.mg](mailto:projetsdeformation@fmfp.mg) , Tél. +261 22 538 86.

## **12. ANNEXE**

---

**Annexe 1 : Formulaire de demande de financement pour le type National Prioritaire**

**\*Tous les champs sont obligatoires.**

INTITULE DE PROJET :			
PORTEUR DU PROJET			
Nom/Raison sociale		N° identifiant CNAPS 1 <sup>13</sup> (si applicable)	
Adresse complète		Nombre de salariés	
Mail		Téléphone entreprise (Fixe/GSM)	
Personne de contact mandaté par le porteur (Nom et prénoms)		Titre	
		Contact	
Signataire du contrat* (Nom et Prénoms)		Qualité	
Secteur d'activités concernés par le projet – dans le cas d'un projet multisectoriel, veuillez préciser dans quelle mesure chaque secteur est ciblé dans le projet (ex : 10%-20% du total des bénéficiaires relèvent d'un tel secteur, etc.)	<p><b>Secteurs prioritaires sur FA UE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Tourisme Hôtellerie Restauration (THR) : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Textile habillement et Accessoire (THA) : .....</p> <p><b>Secteurs prioritaires sur FA AFD</b></p> <p><input type="checkbox"/> Développement rural (DR) : .....</p> <p><input type="checkbox"/> BTP-Ressources Stratégiques (BTP/RS) : .....</p> <p><i>Multisectoriel</i> :</p> <p><input type="checkbox"/> Services financier et Assurance : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Transport, Logistique et Concession automobile : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Education : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Santé : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Culture : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Industrie : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Commerce : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Autres - <i>veuillez préciser</i> : .....</p>		

13 Veuillez rajouter une ligne si vous détenez plus de N° d'identifiant CNAPS et préciser celui que vous utiliserez pour le projet commun

Proportion des cibles formelles et informelles dans le projet	Nombre de bénéficiaire appartenant au secteur formel (entreprise cotisante)		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises : ...</li> <li>- Travailleur : ...</li> </ul>		
	Nombre de bénéficiaire appartenant au secteur informel		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises : ...</li> <li>- Travailleur : ...</li> </ul>		
Entreprises formelles ciblées**	Nom et raison sociale	N° identifiant CNAPS***	Nombre de salariés
Entreprise 1			
Entreprise 2			
Entités représentant l'informel ciblées**	Nom et raison sociale	Référence légale d'existence ***	Nombre de membre ou d'entités représentées
Entité 1			
Entité 1			

#### CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DE LA DEMANDE

**Cette partie permet d'apprécier la pertinence du projet par rapport aux contextes et justificatifs évoqués dans l'appel à projets**

- *Quels sont les problèmes structurels concernés par votre projet et auxquels il s'attaque ?*
- *Quels sont les problèmes contextuels auxquels le projet s'attaque ?*
- *Le projet est-il mis en œuvre au niveau national, régional, local, cible-t-il le/les territoire(s) concernés ?*
- *Est-ce que le(s) secteur(s) visés ont un intérêt stratégique de développement pour le pays ? Expliquez.*
- *Les impacts et effets attendus du projet (défis), en quoi il peut influencer :*
  - *La réduction des tensions sur le marché du travail,*
  - *La productivité du travail,*
  - *Le maintien et la création d'emploi*
  - *La création de richesse et de valeur économique*
  - *La réduction des disparités socioéconomiques*
  - *La création ou le développement des activités entrepreneuriales*
  - *Ou plus largement les problèmes de développement*

#### CONTEXTE DU PROJET

**Cette partie permet d'apprécier la pertinence du projet par rapport aux problématiques et situation insatisfaisant exposé par le promoteur**

- *Le projet répond-il aux objectifs sectoriels ou multisectoriels ?*
  - *Décrivez les contextes pour chaque niveau de bénéficiaire auxquels le projet répond et apportez des explications*
- Acquisition de nouvelles machines ou mise en place d'un nouveau système
- Nouvelles réglementations ou standards à appliquer / à respecter

## CONTEXTE DU PROJET

- Exigences des clients et du marché (nouveau marché)
- Déploiement dans un nouveau site
- Restructuration organisationnelle
- Travaux d'extension
- Nouveau projet nécessitant un renforcement de compétences des salariés impliqués
- Préparation de certification
- Non maîtrise des techniques, processus
- Comportement non adapté vs valeurs de l'entreprise
- Forte mutation technologique
- Très fort climat concurrentiel
- Nouvelles orientations sectorielles
- Autres (veuillez préciser) :
  - *Quelles sont les filières et métiers ciblées ?*
  - *Le projet cible-t-il des compétences demandées dans la trame ou connexes ?*
  - *Les catégories des bénéficiaires répondent-elles aux priorités de l'appel ?*
  - *Comment le projet peut répondre aux mesures et domaines prioritaires ?*
  - *Quels sont les bénéfices directs attendus pour les participants, immédiats et à moyen termes*
  - *Pour les cibles de l'informel, quels sont les axes d'intervention, veuillez expliquer votre choix*
- Partenariat formel-informel
- Développement de l'entrepreneuriat
- Développement du système d'apprentissage informel
- Autres (veuillez préciser) :
  - *Démontrez la durabilité du projet : viabilité économique, répliquabilité, impact durable,*

## OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROJET

### 4.1. Objectif général du projet

### 4.2. Objectifs spécifiques du projet

Pour les bénéficiaires des formations	En termes de compétence technique : <i>(Merci de préciser ici si les compétences sont relatives au cœur de métier de l'entreprise)</i>	En termes de comportement : <i>(Merci de préciser ici si les compétences sont relatives au cœur de métier de l'entreprise)</i>
---------------------------------------	--	--

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROJET	
Les changements visés pour les entreprises et les entités informelles* <i>[Merci de détailler les réponses]</i>	
Les changements visés pour le(s) secteur(s) <i>[Merci de détailler les réponses]</i>	
4.3. Résultats attendus (avec indicateur de mesure)	
<p>Au niveau des personnes bénéficiaires de formation</p> <p>Au niveau institutionnel ou des entités impliquées (méso)</p> <p>Au niveau structurel (secteur)</p>	
4.4. Impact et effets attendus (résultats de développement)	

DESCRIPTION DU PROJET	
<p>Veillez décrire comment le projet sera mis en œuvre et dans quelle mesure il pourra atteindre ses objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développez les objectifs du projet (niveau) et les indicateurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Quels sont les problématiques traités</li> <li>◦ Comment sera atteint chaque niveau d'objectif du projet et les indicateurs ?</li> <li>◦ Décrivez le dispositif de suivi et évaluation</li> </ul> </li> <li>• Décrivez les moyens d'identification des besoins en compétence &amp; en formation. Donne un bref aperçu du processus</li> <li>• Décrivez les profils des cibles et leurs spécificités</li> <li>• Apporter une description des collaborations et des parties prenantes au projet au niveau institutionnel, opérationnel et pédagogique</li> <li>• Quelles sont les principales activités du projet et comment seront-elles réalisées ?</li> <li>• Décrivez les moyens mis en œuvre pour l'acquisition des compétences</li> <li>• Décrivez le dispositif de formation à mettre en place et pour quel type de formation (FPE, FPC et équité) ?</li> <li>• Quel est le potentiel de transférabilité du projet ou sa capacité à être diffusée (pertinence globale et sa transposabilité, scalabilité, adaptabilité, acceptabilité sociale, transférabilité des compétences) ?</li> </ul>

FORMATION (cibles du secteur formel)		
Identification des besoins communs de compétences des entreprises concernées	<p><i>Décrire brièvement les besoins en compétence et des cibles du projet (exemple : qualification des techniciens de chantiers en conduite d'engins, compétences en management d'équipe pour les chefs de chantiers, etc.)</i></p> <p><i>Préciser si le besoin relève de l'analyse des gaps parmi les salariés en poste (FPC), ou s'il s'agit d'un processus de qualification d'un nouvel employé pour un poste (FPE).</i></p>	
Les modules de formation répartis suivant les compétences requises	<p><b>Compétences techniques (au moins 70% du total)</b></p> <p>Module 1 :</p> <p>....</p>	<p><b>Compétences soft (au plus 30% du total)</b></p> <p>Module 2 :</p> <p>....</p>
Lieu de la formation (peut être spécifié pour chaque module avec le plus de précision possible)	<p>Module (rajouter des lignes si nécessaire)</p> <p><i>(Préciser les lieux de théorie, de pratique et évaluation, et/ou de mise en situation de travail)</i></p>	Lieu de formation
Courte description de la formation ou des activités de développement des compétences	<p><i>Décrire les types de compétences touchées dans cette formation compte tenu des pré acquis/pré requis des cibles.</i></p> <p><i>Expliquer ici comment sera organisée la formation (logistique, calendrier, cible / entreprise, etc.) ; et décrire précisément son déroulement avec les modalités d'exécution des sessions théoriques, des exercices pratiques et des mises en situation de travail ainsi que les évaluations des acquis de la formation et en compétences.</i></p> <p><i>Il est impératif pour le partenaire d'expliquer la pertinence et la cohérence des modules de formation proposés (dans le cas où vous proposez plus de deux (02) modules)</i></p>	
Modalité de reconnaissance	<p><input type="checkbox"/> Attestation    <input type="checkbox"/> Certificat    <input type="checkbox"/> Diplôme    <input type="checkbox"/> Autres :</p>	

*Veillez apporter des explications si besoin*

**FORMATION (cibles du secteur informel)**

Identification des besoins communs de compétences des micro opérateurs ou acteurs informels ciblés	<p><i>Décrire brièvement les besoins en compétence et des cibles du projet en précisant le type de formation (FPE, FPC, apprentissage)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat formel-informel</li> <li>- Développement de l'entrepreneuriat</li> <li>- Développement du système d'apprentissage informel</li> <li>- Autres (veuillez préciser) :</li> </ul>	
--	---	--

Les modules de formation répartis suivant les compétences requises	<p><b>Compétences techniques (au moins 70% du total)</b></p> <p>Module 1 :</p> <p>....</p>	<p><b>Compétences soft (au plus 30% du total)</b></p> <p>Module 2 :</p> <p>....</p>
--	--	---

Lieu de la formation (peut être spécifié pour chaque module avec le plus de précision possible)	Module (rajouter des lignes si nécessaire)	Lieu de formation
	<i>(Préciser les lieux de théorie, de pratique et évaluation, et/ou de mise en situation de travail)</i>	

Courte description de la formation ou des activités de développement des compétences	<p><i>Décrire les types de compétences touchées dans cette formation compte tenu des pré acquis/pré requis des cibles.</i></p> <p><i>Expliquer ici comment sera organisée la formation (logistique, calendrier, cible / entreprise, etc.) ; et décrire précisément son déroulement avec les modalités d'exécution des sessions théoriques, des exercices pratiques et des mises en situation de travail ainsi que les évaluations des acquis de la formation et en compétences.</i></p>
--	---

	<i>Il est impératif pour le partenaire d'expliquer la pertinence et la cohérence des modules de formation proposés (dans le cas où vous proposez plus de deux (02) modules)</i>		
Modalité de reconnaissance	de	<input type="checkbox"/> Attestation <input type="checkbox"/> Certificat <input type="checkbox"/> Diplôme <input type="checkbox"/> Autres :	
<i>Veillez apporter des explications si besoin</i>			

LIEU DE TRAVAIL DES FORMÉS	
Région	Nombre <sup>14</sup>

MODALITES DE FORMATION (il est possible de cocher plusieurs choix)		
<input type="checkbox"/> En situation de travail	<input type="checkbox"/> En centre de formation interne	<input type="checkbox"/> A distance
<input type="checkbox"/> En centre de formation externe	<input type="checkbox"/> En alternance (Mixte)	<input type="checkbox"/> En entreprise
<input type="checkbox"/> Avec des formateurs externes	<input type="checkbox"/> En dehors de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Avec des formateurs internes
<p>Veillez apporter des explications à votre choix :</p>		

DUREE DU PROJET	
Date de début	
Date de fin	

<sup>14</sup> La répartition précise des bénéficiaires est à compléter dans le fichier « Budget » (canevas disponible)

DUREE DU PROJET	
Durée en mois	
Durée en heure	

ANNEXES (Veuillez-vous assurer que toutes les annexes requises sont fournies)

- 1. Lettre de demande de financement signée par le porteur (canevas disponible- obligatoire)
- 2. Cahier des charges de la formation validé (canevas disponible- obligatoire)
- 3. Budget détaillé avec répartition des bénéficiaires (canevas disponible- obligatoire)
- 4. Déclaration d'intégrité signée par le porteur (canevas disponible - obligatoire)
- 5. Plaquette de présentation du promoteur ou des partenaires de mise en œuvre avec une(des) copie(s) de document justifiant l'existence légale (statut ou autre) (**obligatoire**)
- 6. Contrat entre le porteur le prestataire comprenant le suivi de dossier au FMFP (**obligatoire**)
- 7. Plaquette de présentation du prestataire de formation & CV du/ des formateur(s) (**obligatoire**)
- 8. Liste des bénéficiaires des formations (facultatif)
- 9. Et des dossiers supplémentaires relatifs au projet que le promoteur juge important (facultatif)

**Annexe 2 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au [projetsdeformation@fmfp.mg](mailto:projetsdeformation@fmfp.mg))**

---

## Lettre de demande de financement

---

INSÉRER LOGO si  
existant

*Nom de l'organisation :*

*Adresse :*

*Contact :*

*E-mail :*

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet d'Intérêt National Prioritaire intitulé « ..... » dans le(s) secteur(s) « .... »<sup>15</sup>, pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres).....

Notre dossier de requête de financement comprend les éléments cités ci-après :

- Formulaire de demande
- Cahier des charges de la formation validé
- Budget détaillé avec répartition des bénéficiaires
- Déclaration d'intégrité signée par le porteur
- Plaquette de présentation du promoteur ou des partenaires de mise en œuvre avec une(des) copie(s) de document justifiant l'existence légale (statut ou autre)
- Contrat entre le porteur le prestataire comprenant le suivi de dossier au FMFP
- Plaquette de présentation du prestataire de formation & CV du/ des formateur(s)
- Liste des bénéficiaires des formations (facultatif)
- *Et des dossiers supplémentaires relatifs au projet (si applicable)*

Le projet se déroulera sur une durée de .....(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

---

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur

---

<sup>15</sup> Choisir un des secteurs cités dans l'appel à projets : TIC, BTP-RS, THA, DR, THR, Multisectoriel ou équité

**Annexe 3. Budget avec répartition des bénéficiaires (format Excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)**

**RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE DU PROJET INP**

(\*) Renseigner **obligatoirement** chaque **tableau** avec les informations sur chaque ligne dit que les **TOTAUX** sont **généralisés** et **omnipartiment**

Dans ce premier tableau récapitulatif du projet, **UNE MÊME PERSONNE** participant à plusieurs modules, **SERA COMPTÉE UNE SEULE FOIS**

MODULES	CADRES SUPÉRIEURS		CADRES INTERMÉDIAIRES		OUVRIERS SPÉCIALISÉS		OUVRIERS PROFESSIONNELS		MICRO-OPÉRATEUR INFORMEL		TRAVAILLEUR INFORMEL		TOTAL LPC		TOTAL APPRENTISSAGE (S'applicable)		TOTAL PFE (S'applicable)		TOTAL (PFC+PFE+APP)		Dont Jeunes - 35 ans		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Entreprise 1																							
Entreprise 2																							
Entreprise 3																							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Dans ce second tableau, **LA MÊME PERSONNE** programmée sur plusieurs modules, **SERA COMPTÉE AUTANT DE FOIS QUE LA PARTICIPATION AUX MODULES**

MODULES	CADRES SUPÉRIEURS		CADRES INTERMÉDIAIRES		OUVRIERS SPÉCIALISÉS		OUVRIERS PROFESSIONNELS		MICRO-OPÉRATEUR INFORMEL		TRAVAILLEUR INFORMEL		TOTAL LPC		TOTAL APPRENTISSAGE (S'applicable)		TOTAL PFE (S'applicable)		TOTAL (PFC+PFE)		Dont Jeunes - 35 ans		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
<b>Exemple : Conduite d'engin (Technique)</b>																							
<b>Exemple : Excel Intermédiaire (Inventariste)</b>																							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\*\* Si vous avez des difficultés concernant le remplissage de ces tableaux, merci de contacter le Département Formation et l'insertion du FMFP qui vous accompagnera dans cette démarche (020 22 538 86)



**RECAPITULATIF DU BUDGET**

<b>Coût des prestations de formation</b>	-
<b>Frais pédagogiques</b>	-
<b>Accommodations des participants</b>	-
<b>Autres</b>	-
<b>Coût total</b>	-
<b>(1) Part de la contribution du Promoteur</b>	-
<b>(2) Part du coût global à financer par d'autres partenaires</b>	-
<b>(3) Part demandée au FMFP</b>	-

# TRAME D'APPEL À PROJETS INTERET NATIONAL PRIORITAIRE



## BUDGET DETAILLE

Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL* (Ar)	Justification / Observations	(1) Part de la contribution du Promoteur	(2) Part du coût global à financer par d'autres partenaires	(3) Part demandée au FMFP
<b>Coût total de la prestation (4)</b>								
Honoraire (si prestataire externe)	FORFAIT			0	(Insérer ici toute justification utile concernant la compréhension des montants)			0
Perciers	J			0				0
Frais de déplacement	Voyage(AR)			0				0
<b>S.Total 1</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coût pédagogique</b>								
Location salle	J			0				0
Location matériel	J			0				0
Achat matière d'oeuvre (pratique)	à préciser			0				0
Fournitures et supports	à préciser			0				0
<b>S.Total 2</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Accommodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)</b>								
Restauration (uniquement lorsque la formation se trouve en dehors du lieu de résidence des participants)	nb			0				0
Hébergement (uniquement lorsque la formation se trouve en dehors du lieu de résidence des participants)	nuitee			0				0
Frais de déplacement (uniquement lorsque la formation se trouve en dehors de la région d'exercice des participants)	à préciser			0				0
<b>S.Total 3</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Frais de gestion (5% du total)</b>								
<b>S.Total 4</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Aides</b>								
				0				0
				0				0
<b>S.Total 5</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>(S.T1+S.T2+S.T3+S.T4+S.T5)</b>								

(\*) Renseigner obligatoirement la colonne "TOTAL" de chaque désignation puis répartir selon (1) (2) ou (3)  
 (\*\*\*) Rajouter des lignes si nécessaire

(1) Contribution propre du Promoteur.

(2) Dans le cas d'un co-financement par un ou des partenaire(s) en dehors du promoteur

(3) Montant total demandé au FMFP

(4) Les prestations concernent tous travaux d'ingénierie de formation; mais également la préparation, la conduite et l'évaluation d'une formation. Elles peuvent également porter sur des accompagnements, du coaching, du mentorat, de l'assistance pédagogique et technique avec des objectifs et un processus d'apprentissage clair. Enfin, elles peuvent porter sur l'élaboration des plateformes de formation à distance (mooc, etc.)

**Annexe 4 : Cahier de charges PINP (format word disponible sur le site web ou par courriel au [projetsdeformation@fmpf.mg](mailto:projetsdeformation@fmpf.mg))**

---

# ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE FORMATION- PINP

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

## Table des matières

---

<b>1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET.....</b>	<b>46</b>
<b>2. CONTEXTE ET ENJEUX.....</b>	<b>46</b>
<b>3. CIBLE .....</b>	<b>47</b>
<b>4. OBJECTIFS .....</b>	<b>47</b>
4.1. Objectifs spécifiques (cf. objectifs du formulaire) .....	47
4.2. Objectifs opérationnels de la formation .....	47
4.3. Résultats attendus.....	47
<b>5. PRESENTATION DE LA FORMATION ou du DISPOSITIF DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCE 48</b>	<b>48</b>
<b>6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION .....</b>	<b>48</b>
<b>7. LE PROGRAMME DE FORMATION .....</b>	<b>48</b>
7.1. Les objectifs de formation.....	48
7.2. Le contenu de la formation, supports et moyens pédagogiques utilisés .....	49
<b>8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION.....</b>	<b>50</b>
8.1. Le suivi .....	50
8.2. L'évaluation .....	50
<b>9. PLANNING OU CALENDRIER DE REALISATION.....</b>	<b>51</b>
<b>10. BUDGET DETAILLE .....</b>	<b>51</b>

## CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE FORMATION

### 1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET

TITRE DU PROJET :	
INTITULE DES MODULES DE FORMATION :	
REGION/VILLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION :	
IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET :	
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE :	
NOMBRE DE PERSONNES A FORMER :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur formel</li> <li>• Secteur informel</li> </ul>
MONTANT GLOBAL DU PROJET :	
MONTANT DEMANDE AU FMFP :	
PART APPORTEE PAR LE PORTEUR :	

### 2. CONTEXTE ET ENJEUX

Décrire brièvement le contexte et les enjeux du projet. En quoi prend-il en compte :

- Les besoins de qualification aux niveaux des cibles ?
- Les mutations auxquelles ces derniers doivent faire face ?

Décrire l'origine du projet : à quel besoin clairement identifié répond-il. Est-ce ce que cela correspond aux catégories suivantes :

- Le renforcement de capacité dans la gestion d'entreprise ;
- Le renforcement de capacité des maîtres d'apprentissage qui professionnalisent un très grand nombre de jeunes malgaches ;

- La professionnalisation des jeunes apprentis de l'apprentissage traditionnel aux compétences requises par le marché du travail

### 3. CIBLE

Préciser les caractéristiques de la population à former :

- Nombre, catégorie professionnelle et statut des cibles à former ;
- Homogénéité, hétérogénéité en termes de niveau de formation ;
- Langue (s) parlée(s) par les participants
- Attentes des bénéficiaires par rapport à la formation et, le cas échéant, les prérequis demandés ;
- Mode de sélection des futurs bénéficiaires.

Veillez préciser si les cibles œuvrent dans le secteur formel ou informel

### 4. OBJECTIFS

#### 4.1. Objectifs spécifiques (cf. objectifs du formulaire)

Il s'agit de décrire brièvement :

- Les bénéfices attendus à court terme pour les cibles : renforcer les compétences (techniques et comportementales) des cibles, initier des cibles à une nouvelle activité, intégrer de nouveaux arrivants... ;
- Les bénéfices attendus à moyen terme pour l'organisme : quels impacts pour l'activité, l'organisation du travail et la production de biens et de services pour les organismes ou cibles (exemple : créer une nouvelle culture managériale, maîtriser de nouvelles technologies, ...) ?
- Les bénéfices attendus à long terme pour le secteur en termes de capacité de diffusion et de transfert de la formation

#### 4.2. Objectifs opérationnels de la formation

Préciser en fonction des objectifs définis (par nombre et catégorie de cibles), par le projet ce que les apprenants à l'issue de la formation doivent être capables de faire tels que :

- Mieux maîtriser leur poste de travail, leur métier ;
- Acquérir des compétences pour pouvoir évoluer professionnellement
- Acquérir des compétences pour mieux aider les autres à évoluer
- ...

#### 4.3. Résultats attendus

Préciser le nombre de personnes à former, accompagner ou qui seront bénéficiaires du dispositif de développement des compétences.

Préciser les modules ou dispositif de développement de compétences à déployer

## 5. PRESENTATION DE LA FORMATION ou du DISPOSITIF DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Il s'agit d'être précis et clair et de répondre aux requêtes suivantes :

- Décrire globalement la formation : durée, modalités de réalisation (formation en salle, à distance), lieu de formation et toute autre information utile concernant la mise en œuvre de la formation.
- Préciser les attentes et exigences particulières de l'organisme contractante ou des organismes ou cibles partenaires.
- Préciser le nombre de jours pour une formation en présentiel et la durée globale pour les autres modes de formation.
- Indiquer le profil exigé des prestataires (expertises et expériences)
- Indiquer les langues requises pour l'animation et les supports requis (pédagogiques et matériels)
- Préciser les méthodologies exigées
- Décrire les interactions avec le monde professionnel après le parcours pédagogique afin d'assurer l'acquisition des compétences voulues

## 6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION

Il s'agit de préciser les points suivants :

- Si le prestataire est un organisme, un cabinet :
  - Son positionnement institutionnel : raison sociale, statut, accréditation, ...
  - Les ressources humaines mises à disposition du projet : nom, qualification et expérience de(s) intervenants et production de leurs CV en indiquant leurs qualifications, compétences et expériences relatives au projet.
  - Ses références d'interventions similaires au projet présenté.
- Si le prestataire est un intervenant individuel : production d'un CV détaillant ses qualifications, compétences et expériences dans le domaine visé par le projet.

## 7. LE PROGRAMME DE FORMATION

### 7.1. Les objectifs de formation

- Les compétences visées dans les descriptifs de poste ou référentiels de métier. Mettre en annexe les descriptifs des postes/fiches suivant le modèle suivant :

<b>Intitulé du poste</b>	
<b>Statut du poste</b>	Un poste à temps plein, ...
<b>Grandes fonctions</b>	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser ... ;</li> <li>Concevoir des ... ;</li> <li>Contribuer à ... ;</li> <li>Etc.</li> </ul>
<b>Compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissances en ... ;</li> <li>Capacités en ... ;</li> <li>Sens des relations, ... ;</li> <li>Maîtrise indispensable des outils : ...</li> </ul>
<b>Environnement de travail</b>	Poste basé à ... avec des interventions locales ou sur toute l'étendue du territoire malgache.

Ou mettre en annexe les référentiels concernés

- Les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation (description des niveaux de compétences requise, etc.)

### 7.2. Le contenu de la formation, supports et moyens pédagogiques utilisés

Il s'agit de détailler le contenu, les supports et moyens comme suit :

- Les descriptifs du contenu de chaque module suivant chaque objectif d'apprentissage

<b>Intitulé du module</b>	<b>Durée horaire</b>	<b>Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)</b>	<b>Critères de mesure des résultats atteints</b>
Exemple : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maîtriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

- Les descriptifs des ressources pédagogiques utilisées

<b>Intitulé du module</b>	<b>Durée horaire</b>	<b>Supports de formation</b>	<b>Outils et matériels conçus pour la formation</b>

## 8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

### 8.1. Le suivi

Le suivi démarre dès l'entame de la préparation de la formation et continue durant sa mise en œuvre. Il s'agit d'évaluer la manière dont le projet est réalisé selon les critères d'analyse répertoriés dans le schéma ci-dessous.

Bénéfices attendus du projet	Résultats à atteindre	Indicateurs de mesure	Périodicité du suivi
Bénéfices attendus pour les formés			
Bénéfices attendus pour l'organisme			
Bénéfices attendus pour le secteur/territoire			

Le suivi de l'exécution de l'action et l'appréciation des résultats relèvent de la responsabilité de l'organisme.

Le suivi est à documenter globalement (voir tableau ci-dessous) et à l'aide des outils suivants : tableau de bord (chronogramme), rapports/compte-rendu de formation, feuilles d'émargement (fiches de présence) ...

### 8.2. L'évaluation

Il s'agit de décrire les modalités d'évaluation de la formation et de préciser les indicateurs servant à mesurer l'acquisition effective des compétences visées.

Il y a deux grands types d'évaluation à prendre en compte :

- L'évaluation à chaud (proposée généralement par le formateur, elle peut impliquer le client). Elle se passe pendant ou à l'issue des formations ;
- L'évaluation à froid (proposée généralement et de manière conjointe par le client et le formateur) après une durée relativement longue suite à la formation. Elle permet d'apprécier l'efficacité de la formation dans le milieu de travail de l'individu.

Le formateur doit définir un parcours d'évaluation avec les outils y afférents. L'évaluation peut prendre plusieurs formes dont l'évaluation des acquis de l'apprenant à l'issue de la formation sous forme de :

- Tests réguliers de contrôle des connaissances ;
- Examens professionnels ;
- Fiches d'évaluation à remplir périodiquement par les formés ;
- Entretien avec un jury professionnel.

Si la formation est certifiante, il y a lieu de mettre de communiquer le référentiel de certification correspondant.

## **9. PLANNING OU CALENDRIER DE REALISATION**

Format Excel disponible en annexe

## **10.BUDGET DETAILLE**

Format Excel disponible en annexe dans le formulaire.

**Annexe 5. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au [projetsdeformation@fmfp.mg](mailto:projetsdeformation@fmfp.mg))**

---

## **Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**

Intitulé du projet : \_\_\_\_\_ (le "Projet")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
    - b. Nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
    - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar. Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous

pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;

- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :
  - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
  - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
  - 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à

l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>16</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

<sup>16</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

**Annexe 6. Draft Contrat entre le porteur le prestataire comprenant le suivi de dossier au FMFP (disponible sur le site web ou sur courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)**

**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Mme / M. .... représentant la société ....., au capital de ..... dont le siège social est situé au ....., enregistré au registre du commerce et des sociétés de .....sous le numéro RCS .....

Dénommé ci-après LE PRESTATAIRE,

ET

Mme / M. .... représentant le porteur du projet ....., dont le siège social est situé au .....,

DÉNOMMÉ CI-APRÈS LE CLIENT,

Le Prestataire et le Client ci-dessus dénommés sont appelés ensemble « les parties », ou séparément « la partie ».

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet**

Le présent contrat est un contrat de prestation de services ayant pour objet les missions suivantes au sein du client :

- Formation en .....
- Formation en .....
- Accompagnement des participants de la formation
- Suivi de l'avancement des processus au niveau du FMFP (Fonds Malgache de Formation Professionnelle).
- (merci de rajouter les autres éléments convenus entre les parties)

**Article 2 - Durée**

Ce contrat de prestation est conclu pour une durée de ..... mois soit la durée exacte de l'exécution du projet susmentionné jusqu'à sa clôture définitive.

Cette durée de prestation inclut l'accompagnement au montage des documents dont les attributions sont dédiées aux organismes prestataires de formation de manière générale. **Cet accompagnement demeure à titre gracieux** mais engage la responsabilité du client dès lors que l'offre technique et financière (OTF) émise par le prestataire est validée par le client, ceci au début de la mission. Cette OTF est matérialisée par le bon de commande (BC).

Il n'est pas renouvelable tacitement, sauf convention contraire entre les parties.

### **Article 3 – Modalités d'exécution**

Le Prestataire s'engage à réaliser les missions qui lui ont été confiées par le Client de la meilleure manière, et en respectant la réglementation et la législation en vigueur, ainsi que les normes applicables.

Pour ce faire, il mobilisera tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission à son niveau, tels que la préparation et la mise à disposition des supports de formation adéquats.

De son côté, le Client a l'obligation de collaborer. Ainsi, il s'engage à :

- fournir en temps utile l'ensemble des informations dont le Prestataire a besoin pour réaliser la mission ;
- fournir les salles et équipements nécessaires pour les formations ainsi que les accommodations des bénéficiaires ;
- informer le Prestataire dans les plus brefs délais de toute décision impactant ses missions ;
- mandater le Prestataire pour faire le suivi des processus relatifs au projet au niveau du FMFP (Fonds Malgache de Formation Professionnelle).

Font partie intégrante du contrat :

- les TDR de la formation ou cahier de charges
- le.s CV du/des formateur.s

Tout remplacement du formateur ou aménagement à la méthodologie de formation prévue dans les TDR/cahier de charges devra être convenu entre les parties et ajusté par avenant ou consentement mutuel.

### **Article 4 – Délais**

Le Prestataire s'engage à accomplir sa mission selon un calendrier établi au préalable avec le Client. En cas d'empêchement ou de retard important, il devra en informer le Client dans les plus brefs délais.

### **Article 5 – Paiement**

Pour la réalisation des prestations définies à l'Article 1 ci-dessus, le client versera au prestataire la somme de ..... (Annexe OTF validée par le client), payée de la manière suivante :

- 70% avant le début des formations avec la fourniture de la facture correspondante et la note technique de mise en œuvre au moins 05 jours après le paiement du FMFP ;
- 30% constituant le solde, à la fin de la mission à la livraison de la facture correspondant et du rapport final au moins 05 jours après le paiement du FMFP.

Les règlements se feront en Ariary.

Les intitulés du compte sont :

*[RIB du compte bancaire sur lequel est réglée la prestation]*

### **Article 6 – Pénalités**

En cas d'absence ou de retard de paiement, des pénalités d'un montant de ..... Ar par jour de retard, seront exigibles par le Prestataire jusqu'à parfait paiement.

**Article 7 – Confidentialité**

Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information, ni aucun document ou concept, relatifs au Client.

Dans le cas où il communiquerait des informations ou éléments déjà présents dans le domaine public, dont il avait connaissance avant la signature du présent contrat, ou obtenus de manière légitime, le Prestataire ne pourrait être tenu pour responsable de la divulgation.

**Article 8 – Propriété**

Tant que la mission n'est pas intégralement payée par le Client, le travail effectué reste la propriété du Prestataire. Une fois le paiement complet réalisé, le Client pourra en jouir comme bon lui semble.

**Article 9 – Cas de force majeure**

La responsabilité du Prestataire ou du Client ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard de l'exécution de l'une de ses obligations, décrites dans le présent contrat découle d'un cas de force majeure. Celle-ci s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible au sens de l'Article 51 de la Loi sur la Théorie Générale des Obligations.

En cas de force majeure, les obligations du présent Contrat sont suspendues de part et d'autre pendant trente jours.

Il est convenu qu'en cas de Force Majeure, les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour atténuer et, dans la mesure où les deux Parties s'accordent sur ce qui peut être raisonnablement attendu d'une Partie, tenter de surmonter dans un délai raisonnable les effets causés par les cas de Force Majeure qui ont affecté l'exécution de leurs obligations respectives.

La Partie lésée devra notifier l'autre Partie par écrit de la survenance d'un cas de Force Majeure dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et en tout état de cause dans un délai de huit (8) jours à partir du moment où elle a eu connaissance du cas de Force Majeure. Ainsi, les obligations du présent Contrat sont suspendues de part et d'autre durant un délai raisonnable convenu entre les parties.

**Article 10 – Résiliation**

Chaque partie pourra résilier le présent contrat en cas de manquement à l'une des obligations visées aux articles 2, 3, 4, 5 ou 7. Pour ce faire, elle adressera une mise en demeure à l'autre en lettre avec accusé de réception.

Le présent contrat sera réputé résilié QUINZE (15) jours après la réception de ladite mise en demeure.

**Article 11 - Litiges**

Le présent contrat est régi par la loi malgache. En cas de litige, Prestataire et Client s'engagent à chercher en bonne intelligence une solution amiable ou pourra recourir à l'arbitrage du FMFP ou le Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar.

À défaut de consensus, les parties conviennent de recourir à la procédure arbitrale prévue par le droit malgache, conformément aux dispositions de la loi n° 98-019 sur l'arbitrage du 02 décembre 1998.

Fait à .....

Le .....

En DEUX (2) exemplaire, un pour chaque partie. Paraphe sur chaque page.

Le Client

Le Prestataire